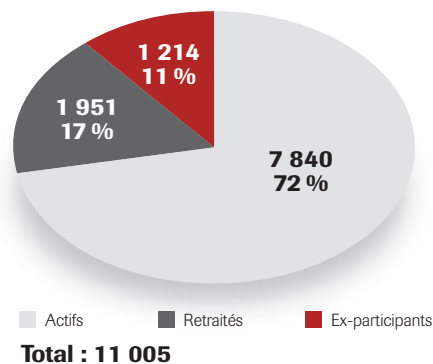


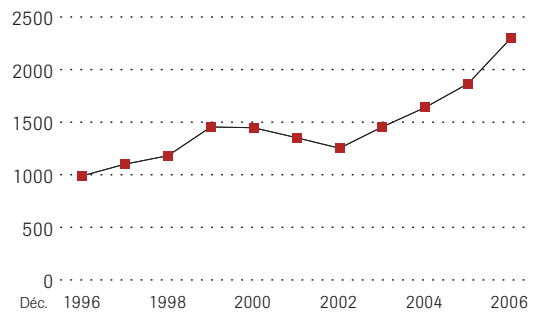
*Encore
plus*

Profil

Le Régime de retraite de l'Université du Québec (RRUQ) s'adresse aux employés des établissements de l'Université du Québec et à quelques autres employeurs qui ont des liens avec l'Université du Québec. Il s'agit d'un régime de retraite à prestations déterminées basées sur les cinq années les mieux rémunérées de la carrière du participant : la rente versée est égale à 2 % par année de service et elle est coordonnée à 65 ans pour tenir compte du Régime des rentes du Québec.



Croissance de l'actif (En millions \$)



Résultats des tests de capitalisation et de solvabilité (%)

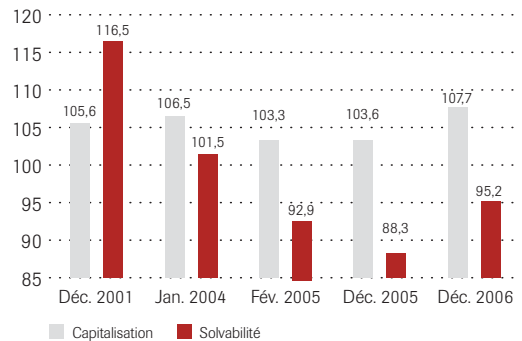


Table des matières

Message du président	1	Rapports des comités	16
Mot du directeur général	2	États financiers et notes afférentes	19
Rapport du directeur de l'actuariat	4	Fédération des retraités de l'Université du Québec	32
Profil des participants	6	Liste des personnes retraitées en 2006	32
Synthèse des principales modifications législatives	7	Liste des personnes décédées en 2006	33
Situation financière du Régime	8	Membres des comités	34
Modification au Règlement du Régime	9	Organigramme du Secrétariat du Régime de retraite de l'Université du Québec et des comités	35
Rapport du directeur des placements, de la comptabilité et du contrôle	10	Direction du Secrétariat, principaux conseillers externes et gestionnaires de portefeuilles	36
Résultats des rendements pour l'exercice 2006	11	Assemblées annuelles	37
Frais d'administration et de gestion	13		
Rapport de la directrice des services administratifs	14		
Rapport de la directrice-conseil à la gouvernance et aux affaires juridiques	15		

Message du président

C'est pour moi la première occasion de communiquer avec les participants du Régime à titre de président du Comité de retraite. Comme vous le savez, je succède à monsieur Marc Papillon qui a été un collaborateur important et respecté en présidant ce comité pendant plus de sept ans. Nous l'en remercions sincèrement; monsieur Papillon demeure membre du Comité de retraite.

Contexte des régimes de retraite au pays

Selon des sources fiables, plus de 80 % des régimes de retraite affichaient un déficit de solvabilité au 31 décembre dernier. Il n'existe pas de solution universelle pour combler les déficits, car les régimes sont tous différents. Les obligations de chacun divergent en fonction de l'effectif, du taux de mortalité, des salaires et des prestations des participants. Ces facteurs, avec d'autres, créent une structure dont la durée et le terme sont propres à chaque régime. Il est donc difficile de juger de la prudence exercée dans un régime en ne comparant que les rendements et les taux de l'évaluation actuarielle. Au Régime de retraite de l'Université du Québec, d'autres mécanismes sont en place; j'invite les lecteurs à en prendre connaissance dans les pages qui suivent.

Le portrait général s'est toutefois amélioré en 2006 parce que les taux d'intérêt, bien que très faibles, ont connu une légère augmentation à la fin de l'année dernière. Les experts anticipent que la situation des régimes de retraite sera revenue à la normale d'ici quelques années, à moins que les taux d'intérêt ne fléchissent encore, au point de générer de nouveaux déficits.

Changements aux règlements et législations

Par ailleurs, des gestes concrets ont été posés par le gouvernement du Québec à la toute fin de l'an 2006. En effet, à compter du 1^{er} janvier 2007, les régimes des universités ne sont plus tenus d'amortir un déficit de solvabilité. Cet assouplissement réglementaire facilitera la gestion du Régime. La *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* a aussi été modifiée de façon importante en décembre dernier. L'entrée en vigueur des modifications législatives s'échelonne jusqu'en 2010. On dresse, dans le présent rapport, un synopsis éclairant les impacts sur le Régime de ces changements à la loi.

Activités des comités

Les membres du Comité de retraite et des différents comités spécialisés ont connu une année fébrile marquée par de grandes satisfactions

à plusieurs égards. La section « Rapport des comités » en dévoile les détails. Au sein du Comité de placement, un nouveau président a été nommé, soit monsieur René Delsanne, participant de l'Université du Québec à Montréal. Toutes mes félicitations! Il prend la relève de monsieur Michel Lizée que je me permets de remercier en votre nom pour la qualité de sa collaboration personnelle et professionnelle à cette importante instance pendant de nombreuses années. Monsieur Lizée demeure membre des comités de retraite, exécutif et de placement.

D'une part, je voudrais également exprimer ma gratitude aux membres qui ont quitté le Comité de retraite, soit : mesdames Céline Dupuis et Ginette Legault, messieurs Émile Leroux et Michel Sanschagrin. D'autre part, de nouvelles personnes se sont jointes cette année, elles sont : madame Monique Goyette, messieurs Marc Philibert, Antoine Shaneen et Michel Turcotte. Leur expérience sera certainement profitable.

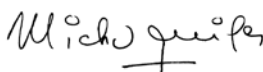
Nous avons de très bons comités dont les membres reconnaissent la nécessité de la saine gouvernance dans la gestion des affaires du Régime. C'est avec un grand plaisir que je préside le Comité de retraite.

Remerciements

En terminant, j'aimerais souligner le travail et l'engagement de monsieur Richard Laflamme, directeur général, de son équipe de direction et des employés du Secrétariat qui ont contribué à la réalisation des excellents résultats présentés plus loin. Je me fais ici le porte-parole du Comité de retraite pour leur exprimer toute notre reconnaissance. Je souhaite également remercier les membres de notre comité pour leur disponibilité et leur apport constructif aux travaux et aux délibérations de cette assemblée.

J'invite les participants du Régime à s'impliquer à leur façon dans le suivi et la gestion de leur patrimoine de retraite. Une première étape consiste à venir assister à l'assemblée annuelle qui sera tenue dans chacune des régions du réseau et dont les dates figurent à la dernière page de ce rapport.

Au plaisir de vous y rencontrer!



M^e Michel Quimper
Président du Comité de retraite



En 2006, le Comité de retraite, supporté par le Secrétariat du RRUQ, a su relever de grands défis pour fournir des résultats exceptionnels aux participants.

Plusieurs indices de référence du marché ont été dépassés et les limites prescrites en matière de risque sont respectées. Nous avons fait beaucoup mieux que d'autres régimes semblables. (voir page 2)

De plus, la détermination du Secrétariat quant aux services aux participants a donné lieu à de très hauts taux de satisfaction, selon les résultats du sondage provincial réalisé l'automne dernier. (voir page 4)



Mot du **directeur général**



Plus que jamais, la première orientation du plan stratégique du Régime a été suivie avec grand succès en 2006. À ce propos, tant du point de vue des rendements de la caisse que de celui des engagements du Régime et du service à la clientèle, la dernière année a permis de nous rapprocher davantage du triangle parfaitement équilibré : « rendement, risque, pérennité ».

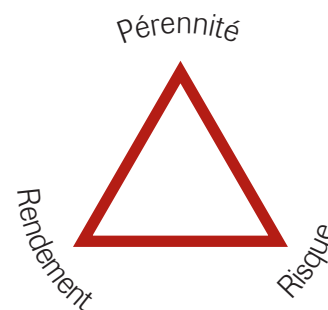
Le Régime de retraite de l'Université du Québec a connu une très bonne année. Je suis heureux que tous les participants au Régime bénéficient d'un rendement supérieur à la cible de la Politique de placement et d'un bilan actuariel nettement amélioré.

Au 31 décembre 2006, l'actif total de la caisse s'élevait à 2,301 milliards de dollars. Quant au rendement global, il a pratiquement atteint **14,6 %**, ce qui se traduit par un apport de 298 millions de dollars vis-à-vis l'an dernier. Ce rendement surpasse de 33 points centésimaux (0,33 %) la cible de la Politique de placement et de 122 points centésimaux (1,22 %) la médiane des grandes caisses de retraite canadiennes, selon la moyenne des différentes études de référence de l'industrie.

L'an 2006 s'est inscrit dans une ère de continuité qui permet d'afficher pour une quatrième année d'affilée une performance supérieure à l'indice global du portefeuille de référence.

Nos experts en placement ont donc su prendre des risques modérés, diversifier le portefeuille et faire preuve de vivacité et de souplesse pour saisir les bonnes occasions; nous leur en sommes redevables. Dans la dernière année, nous avons réévalué les approches de gestion et avons convenu de transférer graduellement en gestion active la portion restante du style indiciel. En agissant ainsi, nous croyons rendre les placements moins sensibles aux soubresauts négatifs des marchés boursiers. Vous pourrez en connaître davantage sur nos stratégies dans le rapport du directeur des placements, de la comptabilité et du contrôle.

Dans son message, le président souligne une meilleure santé financière du Régime; nous nous en réjouissons tous. Nous devons toutefois garder à l'esprit que nous traversons des « années à risque ». Je suis persuadé que la poursuite des mesures mises en place en 2005 nous rendra de moins en moins vulnérables à la volatilité reliée aux taux de cotisation ou encore aux bénéfices du Régime.



Par ailleurs, tous les objectifs fixés dans le plan d'affaires en début d'année 2006 ont été largement dépassés. À cet égard, comme précisé précédemment, le bilan actuariel s'est amélioré significativement. Le sondage effectué à l'automne auprès des participants actifs et des retraités, qui ont répondu dans une proportion de plus de 50 %, a révélé un taux global de satisfaction de 95 % pour les participants actifs et de 98 % de la part des retraités.

Au sujet des rendements obtenus dans les différentes classes d'actifs, on remarque un résultat au-dessus des indices de référence pour la majorité des grandes catégories dans lesquelles le Régime a investi, soit sept sur dix. Le volet « Formation » a été enrichi à la satisfaction des membres des comités par la tenue d'une nouvelle activité d'une journée complète précédant le colloque de juin dernier. Les divers sujets traités ont rejoint l'ensemble des intervenants impliqués dans la gestion et l'administration du Régime.

Santé financière du Régime

La santé financière du Régime de retraite de l'Université du Québec est mesurée à partir des résultats d'une évaluation actuarielle qui analyse globalement le niveau de l'actif et celui du passif. À la demande du Comité de retraite, une nouvelle évaluation actuarielle a été produite au 31 décembre 2006. Les résultats sont fort encourageants et affichent un taux de capitalisation de 107,7 % alors que celui de la solvabilité s'élève à 95,2 %. La plus récente évaluation, en date du 28 février 2005, démontrait des taux respectifs de 103,3 % et 92,9 %. Cette amélioration est attribuable en bonne partie aux excellents rendements obtenus au cours de la dernière année.

L'une des orientations du plan stratégique est d'assurer la gestion du risque afin de favoriser la solidité financière du Régime et un rendement optimal, un engagement qui nous a permis de nous rapprocher du triangle : « rendement, risque, pérennité. »

Perspectives 2007 et défis à venir

En 2007, nous continuerons d'augmenter et de diversifier les sources de valeur ajoutée. Nous miserons sur la révision des services de fournisseurs tels que le vérificateur externe, la firme d'actuaire et le gardien de valeurs, de façon à nous assurer que nous travaillons avec les meilleurs de l'industrie. Nous mettrons au point de nouvelles stratégies d'investissement et l'implantation d'un système perfectionné de gestion des risques du portefeuille.

Dans la continuité des progrès réalisés au cours des trois années antérieures, nous poursuivrons également nos investissements en recherche pour développer de nouveaux processus et bonifier ceux qui sont existants.

Pour mieux agir sur l'évolution des engagements du Régime, nous ferons procéder à une nouvelle analyse d'appariement de l'actif et du passif, donnant lieu à la refonte de la Politique de financement et à la révision globale de la Politique de placement. Cet exercice tiendra compte de la réalité actuelle et future attachée à la répartition des participants entre les actifs et les retraités.

Nous considérons qu'avec de la flexibilité et un horizon suffisamment large, nous serons en mesure de bien faire face aux obligations du Régime.

Remerciements

Je souhaite d'abord et avant tout remercier et féliciter les employés du Secrétariat pour la détermination et le professionnalisme qu'ils exercent. Mes remerciements s'adressent également aux membres des différents comités pour leur collaboration et leur confiance soutenue.

Un merci spécial à monsieur Marc Papillon qui m'a accueilli en 2004; il a particulièrement aidé à mon intégration au sein du réseau de l'Université du Québec. Notre nouveau président, monsieur Michel Quimper, m'a déjà donné lui aussi son appui, je l'apprécie grandement! Soyez assurés que nous veillons à ce que le Régime soit géré d'une manière prudente et ... encore plus efficace.



Richard Laflamme
Directeur général

Dirigeants des comités



M. Gilles Picard
Vice-président du
Comité de retraite
École de technologie
supérieure



M. René Delsanne
Président du Comité
de placement
Université du Québec
à Montréal



Mme Dany Rondeau
Présidente du Comité
de déontologie
Université du Québec
à Rimouski



Mme Louise Laflamme
Présidente du
Comité de vérification
École nationale
d'administration
publique



Rapport du directeur de l'actuariat

Malgré le nombre croissant de demandes, notre équipe a su maintenir un service à la clientèle de haut niveau, comme en témoignent les résultats du sondage. Saviez-vous que nous avons effectué en 2006 environ :

- 200 calculs de mises à la retraite;
- 300 estimations de rentes;
- 550 calculs de cessations pour les participants ayant quitté leur emploi;
- 150 calculs de transferts selon les ententes que nous avons avec 35 autres organismes;
- 230 calculs de rachats de service;
- 270 rencontres individuelles à travers tout le réseau?

Félicitations à tout notre personnel pour son dévouement à bien servir notre clientèle.

Alexandra Chartré

Coordonnatrice, actuariat et service à la clientèle

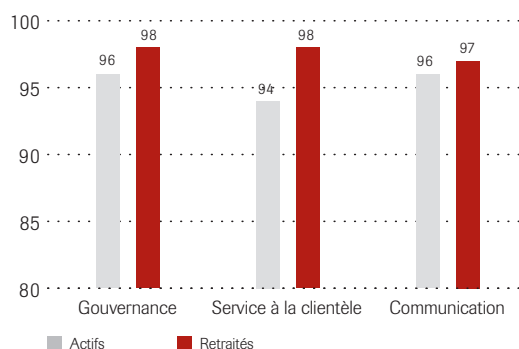
Vue d'ensemble

Trois champs d'activités occupent quotidiennement la direction de l'actuariat. Le volet le plus important consiste à offrir un service à la clientèle fiable et de grande qualité. C'est d'ailleurs ce qui a pu être mesuré dans le sondage de satisfaction à la clientèle réalisé au cours de l'année 2006. Nous administrons le Régime dans le meilleur intérêt des participants en versant avec exactitude et promptitude les prestations auxquelles ils ont droit. Par ailleurs, la direction de l'actuariat maintient des données de participation exactes et à jour qui servent à l'élaboration de l'évaluation actuarielle et à la préparation des relevés personnels, un outil essentiel de planification à la retraite pour les participants.

Résultats du sondage : une grande valeur pour le RRUQ

En septembre 2006, un sondage a été réalisé par Internet pour les participants et par courrier pour les retraités. Nous tenons à vous remercier de votre grande participation, car celle-ci a dépassé 50 %; un niveau inespéré. Comme illustrés dans ce graphique, les taux de satisfaction globaux atteignent jusqu'à 98 %.

Pourcentages de satisfaction (%)



Les résultats du sondage auquel vous avez répondu ont démontré une belle reconnaissance et nous en sommes très fiers. Aucune problématique particulière n'a été identifiée. Les quelques attentes formulées par les participants confirment que les développements envisagés par le Secrétariat répondront à vos besoins et à nos normes de qualité. Nous avons publié une politique des services à la clientèle afin de

mieux les faire connaître. De nouveaux outils seront disponibles pour les participants et les employeurs dans le but de permettre un service encore plus accessible. Nous poursuivrons le développement de nos technologies pour que les activités soient plus efficaces, mieux intégrées et moins coûteuses. De plus, un plan d'action en développement maintiendra notre niveau de service actuel durant l'importante vague de prises de retraite prévue entre 2007 et 2010. À cet égard, un nouveau service de formation a vu le jour en 2006, visant à accroître la compréhension des participants envers les dispositions du Régime et à en démontrer les avantages.

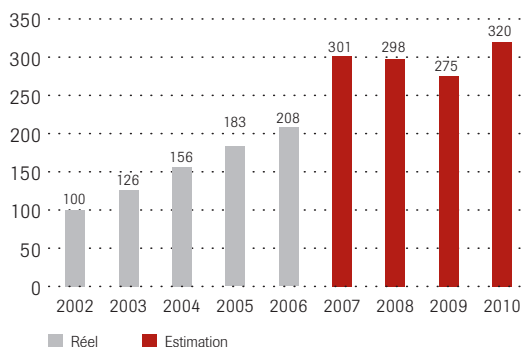
Nous comptons bien convaincre les participants de l'importance de s'intéresser encore plus au Régime de retraite, car après tout, celui-ci représente une grande richesse.

Pour plus de détails sur les résultats du sondage, nous vous invitons à consulter les bulletins d'information sur le site Internet au www.rruq.ca.

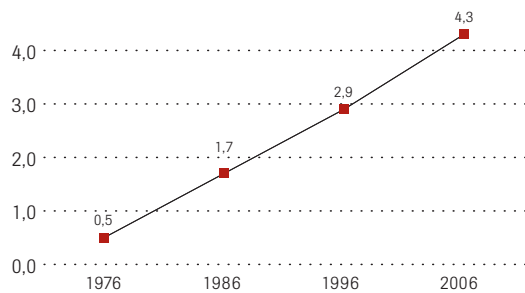
Voies de l'avenir

On observe qu'au cours des quatre prochaines années, le Régime assistera à une prise de retraite sans précédent. Nous sommes prêts à y faire face. Par ailleurs, la direction de l'actuariat s'ajustera aux changements législatifs imposés par le projet de Loi 30 et le règlement d'exception qui ont été adoptés le 13 décembre 2006. Rappelons-nous qu'en 2005, le Régime s'est doté de nouvelles règles de financement avec l'implantation du mécanisme de flexibilité dans l'indexation des rentes visant à assurer la pérennité du Régime. Les modifications législatives vont aider à augmenter cette assurance par l'abolition de l'obligation d'amortir les déficits de solvabilité. Cette mesure stabilisera le taux de cotisation futur.

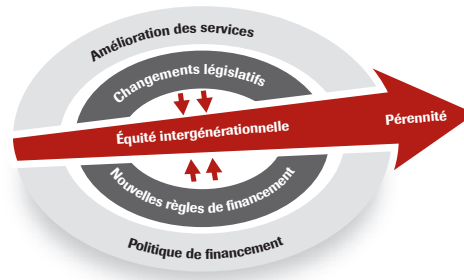
Nouveaux retraités



Ratio des engagements sur la masse salariale (%)



Le contexte démographique d'une population vieillissante avec une meilleure espérance de vie et l'augmentation de la maturité du Régime constituent des facteurs déterminants pour nous amener à réviser en 2007 la Politique de financement. À ce stade-ci, des réflexions de plusieurs natures ont été amorcées. D'abord, comme le démontre le graphique ci-dessus, le ratio des engagements sur la masse salariale ne cesse d'augmenter, ce qui diminue la capacité du Régime à se financer à l'aide des cotisations. En effet, un ratio de 4,3 implique qu'une somme équivalente à 4,3 des salaires serait nécessaire pour financer un déficit de 1 % de la caisse. Ensuite, les hypothèses démographiques utilisées pour calculer les engagements du Régime envers ses participants seront modifiées pour reconnaître une période de retraite plus longue. Ce phénomène est principalement dû à l'espérance de vie accrue et à une prise de retraite plus hâtive. Un autre risque auquel le Régime fait face réside dans le fait que le rendement de la caisse soit inférieur à l'augmentation des engagements (passif) du Régime. À l'aide d'une étude de modélisation de l'actif et du passif, nous réviserons la Politique de financement dans le but de protéger le Régime contre des écarts trop grands dans le mouvement de l'actif et du passif.



Ainsi, la nouvelle politique qui sera mise en place en 2007 veillera à augmenter l'équité intergénérationnelle et assurera la pérennité du Régime dans un contexte où les régimes à prestations déterminées sont en pleine redéfinition.

Michel Montour, f.s.a. f.i.c.a. GPC
Actuaire « fellow »
et Gestionnaire de placements canadien
Directeur de l'actuariat

Encore cette année, la qualité des données transmises par les établissements a été très bonne. Nous avons mis à leur disposition de nouveaux outils interactifs ainsi que plusieurs formulaires électroniques. L'année 2006 fut la première année où les relevés personnels de tous les groupes (actifs, ex-participants et retraités) ont été conçus au Secrétariat afin de mieux contrôler la qualité et minimiser les coûts de production.

Nous remercions toute l'équipe de la qualité des données pour son engagement ainsi que les établissements pour leur collaboration constante.

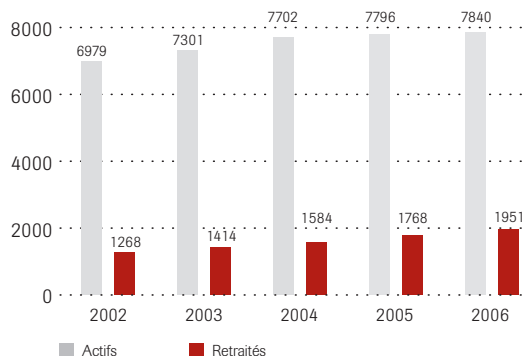
Alain Vachon, a.s.a.
Coordonnateur, actuariat et
qualité des données



Profil des participants

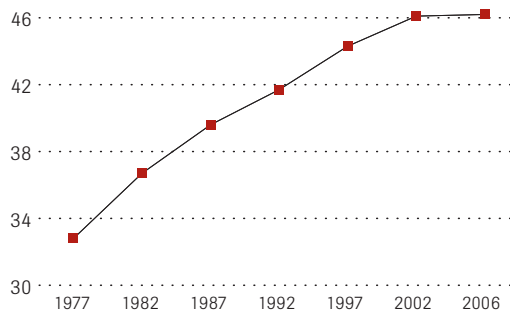
Comme mentionné précédemment, le Régime devient plus mature. Malgré cela, la proportion des participants à la retraite demeure relativement faible. En effet, en 2006, les retraités sont au nombre de 1 951 comparativement aux participants actifs qui s'élèvent à 7 840. Il existe donc environ quatre actifs pour chaque retraité.

Participants (au 31 décembre)



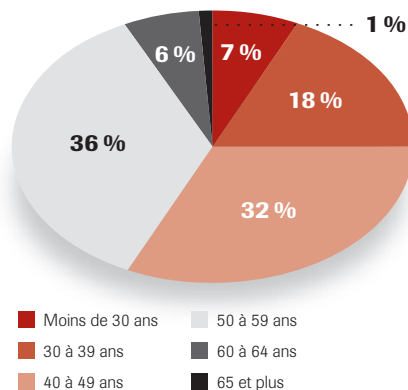
Sur le plan démographique, nous pouvons observer un vieillissement important de la population active au cours des 30 années précédentes. Cela a un impact significatif sur le coût du Régime. Heureusement, au cours des dernières années, l'âge moyen se stabilise, ce qui contribuera à freiner la hausse du taux de cotisation.

Évolution de l'âge moyen des participants (au 31 décembre)



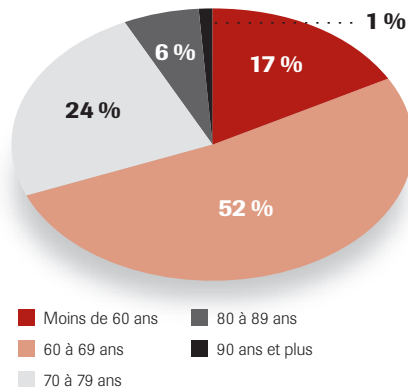
Si nous regardons de plus près la composition des participants du Régime, bien que l'âge moyen soit de 46,2 ans, le groupe le plus important atteignant 36 % se situe entre 50 et 59 ans. Cependant, la proportion des participants âgés de moins de 40 ans est de 25 %.

Ventilation des participants par groupes d'âge (au 31 décembre)



Du côté des retraités, la répartition par groupes d'âge semble relativement stable. Le groupe d'âge des 60 à 69 ans s'avère le plus important encore cette année avec une proportion de 52 %. Le groupe des 90 ans et plus représente 1 %. Concernant l'aspect pécuniaire, nous observons une croissance de 7,3 % de la rente moyenne pour la cohorte des retraités de 2006 comparée à celle de l'année 2005. La majoration des rentes s'explique par le fait qu'elles sont indexées et que les nouveaux retraités comptent plus d'années de service puisque le Régime existe depuis 1969. Un participant qui amorcerait sa retraite à l'âge de 59 ans a des probabilités de plus en plus élevées de bénéficier de sa rente pendant plus de 30 ans. Une rente de 32 445 \$ en 2006, en tenant compte de l'âge à la retraite de 59 ans et en supposant un taux d'intérêt de 4,75 % et une inflation de 2,25 %, vaut plus de 640 000 \$. Cela constitue un actif important qui devrait susciter un intérêt chez les participants dès leur entrée en fonction.

Ventilation des retraités par groupes d'âge (au 31 décembre)



Synthèse des principales **modifications législatives**

(Projet de loi 30 et son règlement d'exception adoptés le 13 décembre 2006)

Modifications

Impacts sur le RRUQ

L'obligation d'amortir le **déficit de solvabilité pour les universités, municipalités et centres de la petite enfance** cesse le 31 décembre 2006

Cette disposition contribuera grandement à stabiliser le taux de cotisation et, par le fait même, à augmenter l'équité intergénérationnelle.

Obligation de démontrer une utilisation **équitable** du surplus entre le groupe des actifs, d'une part et le groupe des retraités, d'autre part

Notre régime de retraite prévoit que la première utilisation de la réserve/surplus est l'indexation à 100 % des rentes des retraités, ce qui minimise fortement le risque comparativement à la plupart des autres régimes. Cela dit, le Secrétariat évaluera le processus suivi lors de modifications au Régime.

Évaluation actuarielle **annuelle** requise

Plutôt qu'une évaluation triennale, au minimum, un certificat actuariel doit être produit à chaque année.

Date de production de l'évaluation actuarielle **fixée le dernier jour de l'année financière**

La contrainte du 31 décembre enlève de la flexibilité au Régime dans son financement.

Exigence pour les comités de retraite d'adopter un **plan de gouverne** et un **règlement intérieur**

Le Régime profite d'une longueur d'avance et possède déjà ces deux documents. Nous entendons apporter des ajustements mineurs.

Nouvelles règles de financement des améliorations au Régime

Le Régime devra maintenir une solvabilité supérieure ou égale à 90 % pour accorder la pleine indexation (ou toute autre modification) sans cotisation additionnelle.

L'actif dans le calcul de la capitalisation doit être à **la valeur marchande**, aucun lissage ne sera dorénavant permis.

La capitalisation du Régime sera plus volatile à long terme. À court terme, nous verrons un effet positif, car le Régime bénéficie de gains qui n'étaient pas encore amortis.



Situation financière du Régime

Évaluation actuarielle au 31 décembre 2006

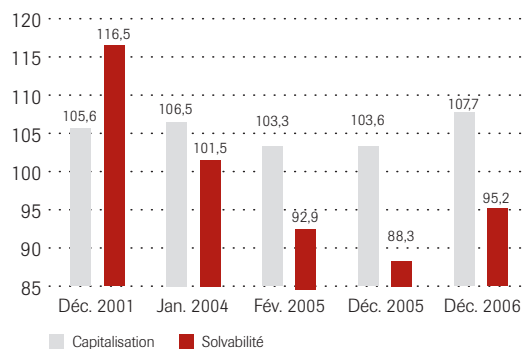
La dernière évaluation actuarielle date du 28 février 2005. En vertu de la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* (Loi RCR), la prochaine évaluation est exigible au 31 décembre 2007; toutefois, le projet de loi 30 et son règlement d'exception adoptés font en sorte de soustraire le Régime à l'obligation d'amortir le déficit de solvabilité. En ce sens, la cotisation d'amortissement de 3,6 % incluse dans le taux actuel de 17,9 %, commande une évaluation actuarielle en date du 31 décembre 2006 afin de recalculer, sur une nouvelle base, le taux de cotisation pour 2007, 2008 et 2009.

L'évaluation actuarielle comporte deux parties, soit la mesure de la capitalisation du Régime (qui assume que le Régime existera indéfiniment) et celle de la solvabilité (qui simule la terminaison du Régime). À l'aide de l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2006, le Comité de retraite a fixé le taux de cotisation pour les trois prochaines années à 17,9 % (employé/employeur) de la masse salariale, soit au même niveau que la cotisation 2006. Les principaux faits saillants sont :

- sur base de capitalisation, un surplus de 155 M\$, soit un ratio de capitalisation de 107,7 %;
- révision des hypothèses démographiques visant à reconnaître l'allongement de l'espérance de vie des participants ainsi que les prises de retraite plus hâtives;
- bien que la solvabilité n'ait plus d'effet sur la cotisation du Régime, nous devons établir le ratio de solvabilité aux fins des autorités. Le déficit de solvabilité est de 110 M\$ avec un ratio de solvabilité de 95,2 %;
- Le taux de cotisation pour l'ensemble de la période visée (1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2009) par l'évaluation s'établit à 17,9 % de la masse salariale. Celui-ci sera versé de la façon suivante :
 - 10,4 % du salaire ajusté¹ du 1^{er} janvier 2007 au 31 mai 2007;
 - 10,7 % du salaire ajusté¹ du 1^{er} juin 2007 au 31 décembre 2009.

Le tableau ci-dessous représente l'évolution des taux de capitalisation et de solvabilité depuis cinq ans. On y observe une nette amélioration de la situation financière du Régime tant sur le plan de la capitalisation que celui de la solvabilité. Le redressement de la solvabilité s'explique par de bons rendements et une légère hausse des taux d'intérêt à long terme. Du côté de la capitalisation, il faut savoir que le règlement d'exception du projet de loi 30, adopté par le gouvernement du Québec le 13 décembre 2006, fait en sorte que nous ne pouvons plus amortir les gains et pertes de placement sur cinq ans comme auparavant. Nous devons maintenant utiliser la valeur marchande de l'actif à des fins du calcul du ratio de capitalisation. Ce phénomène justifie une partie de la hausse de ce ratio, car plusieurs gains passés en réserve apparaissent spontanément dans l'actif du Régime.

Résultats des tests de capitalisation et de solvabilité



Revue de la situation financière au 31 décembre 2006

La troisième Revue de la situation financière du Régime a été réalisée au 31 décembre 2006. Celle-ci est produite conformément à la section 23 du Règlement du Régime qui a été introduite le 1^{er} janvier 2005. Elle a pour objectif de faire un suivi annuel de la cotisation requise, laquelle représente notre meilleure estimation du coût à long terme du Régime et d'établir la réserve pour l'indexation et l'excédent d'actif, s'il y a lieu.

¹ Le salaire ajusté correspond au traitement cotisable, réduit de 25 % du maximum des gains admissibles (43 700 \$ en 2007) tel que déterminé par la Régie des rentes du Québec.

Résultats (en milliers de dollars)

	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Actif ajusté (5 ans)	2 016 300	1 832 200
Passif (à IPC – 3 %)*	2 002 700	1 821 300
Réserve pour indexation	13 600	10 900
Manque à gagner afin de compléter la réserve pour indexation	(14 900)	(2 800)
Réserve maximale pour indexation	28 500	13 700
Cotisation requise à long terme en pourcentage de la masse salariale	18,2 %	17,7 %

*Passif calculé avec une indexation à 100 % IPC pour le service effectué avant 2005 et à IPC – 3 % (minimum 0 %) pour le service à compter de 2005.

La réserve pour indexation (13,6 M\$) est suffisante pour couvrir l'indexation des rentes en paiement relatives au service après 2004 qui s'élève à 171 000 \$. Conséquemment, la pleine indexation de celles-ci sera accordée pour la période du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008. Comme le prévoit la section 23 du Règlement du Régime, tant que la réserve pour indexation est incomplète (13,6 M\$ sur 28,5 M\$), aucun programme temporaire de retraite ne sera mis sur pied en 2007.

Modification au Règlement du Régime

Cette année, une seule modification significative est survenue au Règlement du Régime avec l'abolition de l'article 4 qui avait pour objet d'obliger l'employé à remplir et signer un formulaire afin d'adhérer au Régime. Depuis le 1^{er} janvier 2006, le formulaire d'adhésion existe sous forme électronique, que l'employeur remplit et soumet directement au Secrétariat. Rappelons que l'adhésion au Régime est obligatoire pour tout employé respectant les critères d'admissibilité prévus à la section 3 du Règlement. Il devient donc inutile d'exiger une signature du nouvel adhérent. Voilà une autre initiative permettant de simplifier nos processus.

Soulignons également qu'une nouvelle entente de transfert a été conclue en 2006 entre le Régime et celui de la Société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL).

Volet éducatif

Cette capsule éducative a été introduite dans le rapport annuel de 2005 où nous vous avons présenté la méthode de calcul d'une rente de retraite. Cette année, comme vous nous l'avez spécifié par les résultats du sondage, nous avons choisi de vous informer des divers services offerts par le Régime. Une toute nouvelle politique en matière de service à la clientèle est maintenant disponible sur notre site Internet à la section « Documentation » au www.rruq.ca. Cette politique décrit nos divers services, comme :

- le service de formation intitulé « Inforetraite ». Il vise à rejoindre les participants qui sont non admissibles aux séances de préparation à la retraite organisées par les établissements. Sur demande, un expert du Régime peut se déplacer et offrir une conférence sur une panoplie de sujets comme la retraite, les rachats de service, les prestations en cas de décès, les cotisations volontaires, etc.
- le volet « Cotisations volontaires ». Il offre la possibilité d'épargner des sommes supplémentaires et de profiter des rendements du Régime en vue d'améliorer vos revenus à la retraite. Au moment de votre retraite, ces cotisations peuvent être transférées dans un REER, servir à acheter une rente additionnelle du Régime, compenser la réduction pour une retraite anticipée ou être versées au comptant, selon votre choix. (Consultez notre brochure à la section « Documentation » de notre site Internet).
- l'outil de planification financière. Il est disponible dans la section « Profil personnel » et vous permet de mieux planifier votre retraite.



Rapport du directeur des placements, de la comptabilité et du contrôle

La conformité aux lois, politiques, règlements et directives est essentielle à la confiance que doit donner le Secrétariat aux membres des comités et aux participants du Régime. Cette conformité fait l'objet d'un suivi continu et le Comité de vérification est aussi très actif à ce niveau.

La dernière année nous a permis de mettre en place des processus de contrôle des coûts administratifs par des suivis budgétaires réguliers et en sélectionnant les meilleurs fournisseurs sur le marché.

François Bourgault, CA
Coordonnateur de la comptabilité, du contrôle et de la conformité

Gestion du risque omniprésente

Afin d'atteindre les objectifs d'optimisation du rapport rendement/risque que le Régime s'est donnés, ce dernier investit dans une variété de classes d'actifs qui sont faiblement corrélées entre elles pour maintenir une saine diversification.

De plus, en préconisant une gestion active, la philosophie recherchée chez nos partenaires financiers doit démontrer une bonne capacité à protéger le capital lors de baisses des marchés, et ce, en investissant dans des titres attrayants relativement à leur valeur fondamentale. Dans cette optique, quelques modifications ont été apportées à la structure de gestion de certains portefeuilles en 2006 pour bonifier le rapport rendement/risque, non seulement au niveau des différentes classes d'actifs, mais également en ce qui a trait au portefeuille global.

Concernant les actions étrangères, la firme Alliance Bernstein de New York a obtenu un mandat d'actions globales. Ce gestionnaire est reconnu pour sa capacité d'ajouter de la valeur grâce à la sélection des titres. Boston Company de Boston s'est vu octroyer un mandat d'actions internationales en remplacement de la firme JP Morgan Asset Management, cette dernière ne satisfaisant plus nos critères d'investissement.

Quelques changements ont aussi été apportés au portefeuille obligataire pour diversifier nos sources de valeur ajoutée qui provenaient presque exclusivement de la gestion de la durée. PIMCO, une firme basée en Californie et un des plus importants gestionnaires de revenu fixe au monde, a pour mandat de gérer des obligations canadiennes avec comme source additionnelle de valeur ajoutée, le fort potentiel des marchés étrangers.

Le programme d'investissement en placements privés se poursuit avec de nouveaux mandats pour AXA Private Equity, Terra Firma et Siparex. Nous augmenterons ainsi notre présence en Europe et en Asie, des régions où le Régime était sous-exposé.

La gestion du risque n'est pas seulement une affaire de diversification des actifs et de styles de gestion, elle est essentielle pour se prémunir des variations de marché. Cependant, une attention toute particulière doit aussi être apportée aux risques opérationnels d'une caisse de retraite comme la nôtre. Des mesures de contrôle sont implantées et révisées régulièrement par le Comité de vérification.

Exercice des droits de vote

Aucune modification majeure n'a été apportée à la politique d'exercice de droits de vote en 2006 qui, je le rappelle, est basée sur trois principes : la rentabilité à long terme, l'imputabilité et la transparence. Ces trois mesures permettent au Régime de renforcer son engagement envers les obligations découlant de la responsabilité fiduciaire définie par la législation.

Les rapports sur les votes exercés sont disponibles sur le site Internet du Régime pour consultation.

Perspectives 2007

Pour une quatrième année consécutive, les rendements de la caisse ont été supérieurs à 10 %. En prévision d'un ralentissement de la croissance économique et d'un environnement où les « primes de risque » devraient expérimenter un réajustement, après avoir connu une forte compression due à une expansion des liquidités, les rendements en 2007 seront probablement moins généreux.

Dans ces circonstances, le Comité de placement a entrepris une révision de la Politique de placement. Cette opération importante est rendue nécessaire pour plusieurs raisons, nous en citons quelques-unes :

- déterminer l'opportunité de modifier son portefeuille de référence;
- atteindre ses objectifs de rendement à long terme en regard d'un portefeuille à risque minimum;
- maintenir une saine diversification des différentes classes d'actifs et des styles des gestionnaires.

En lien avec ce travail, l'implantation du modèle de gestion du risque sera finalisée en 2007. Cela permettra de mieux cerner les risques inhérents à la caisse de retraite et d'analyser avec plus de précisions toutes modifications que l'on veut y apporter.



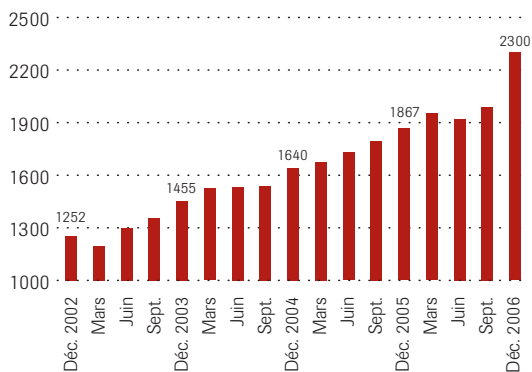
Louis Langlois, CFA

Directeur des placements, de la comptabilité et du contrôle

Résultats des rendements pour l'exercice 2006

En 2006, les actifs du Régime ont surpassé le cap des 2 milliards de dollars pour terminer l'année à plus de 2,3 milliards de dollars. La forte progression des marchés canadiens et internationaux n'est certainement pas étrangère à l'atteinte de ce plateau.

Évolution de l'actif (en millions de dollars)



Ainsi, le marché boursier canadien a progressé de 17,3 % entraîné, entre autres, par les secteurs des matériaux et de la technologie qui ont respectivement augmenté de 39,8 % et 27,3 %.

Les marchés étrangers ont également fait bonne figure, notamment grâce à l'indice EAEO, qui regroupe les régions de l'Europe, l'Australie et l'Extrême-Orient, avec 26,8 % de rendement et l'indice S&P 500 ayant obtenu 15,7 %.

Cependant, le marché obligataire a peu contribué dans un contexte où les écarts sont très étroits et les taux relativement bas. Le rendement global calculé selon l'indice Universel Scotia Capitaux a connu une faible progression de 4,06 %.

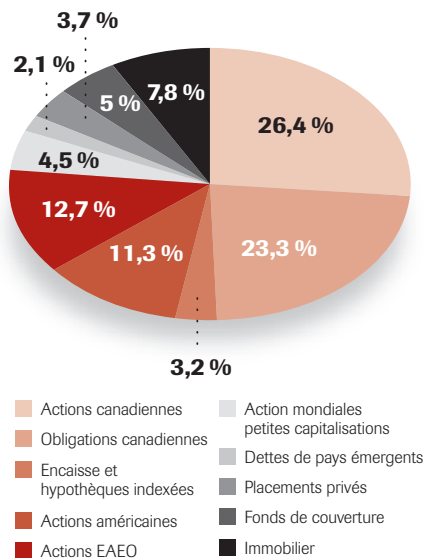
L'environnement accommodant des politiques monétaires plus ou moins restrictives des banques centrales engendre des liquidités importantes. Ce facteur a eu une contribution non négligeable non seulement sur la hausse des marchés boursiers à travers le monde, mais sur d'autres actifs tels l'immobilier et plusieurs commodités.

Par conséquent, le portefeuille du Régime, qui jouit d'une saine diversification, a dégagé un rendement brut des plus favorables de 14,57 % pour les 12 derniers mois se terminant le 31 décembre.

Ce résultat dépasse de 33 points centésimaux le portefeuille de référence. Comme aucune décision tactique n'est venue modifier de façon importante notre exposition aux cibles établies dans la Politique de placement, la valeur ajoutée est le résultat en grande partie de la gestion active de nos gestionnaires. En termes relatifs, l'immobilier, la dette des pays émergents et les actions mondiales sont les secteurs avec les plus importantes contributions.

Répartition effective des actifs

au 31 décembre 2006



Résultats des rendements pour l'exercice 2006 (suite)

Performance du portefeuille global au 31 décembre

Année	Rendement brut annuel	Rendement annualisé (%)								
		2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans	10 ans
2006	14,57	13,69	12,96	13,53	9,09	6,63	5,68	7,87	8,06	8,36
	14,24	13,37	12,31	12,59	8,23	6,03	5,32	6,86	7,25	7,59
2005	12,81	12,16	13,19	7,77	5,11	4,26	6,95	7,27	7,69	
	12,51	11,35	12,05	6,77	4,46	3,90	5,84	6,41	6,90	
2004	11,51	13,37	6,14	3,26	2,63	6,00	6,50	7,07		
	10,21	11,81	4,93	2,54	2,26	4,77	5,56	6,22		
2003	15,26	3,55	0,65	0,53	4,93	5,69	6,45			
	13,45	2,38	0,11	0,37	3,71	4,81	5,66			
2002	-6,98	-5,94	-3,96	2,49	3,87	5,05				
	-7,60	-5,96	-3,65	1,41	3,16	4,41				
2001	-4,90	-2,41	5,86	6,78	7,63					
	-4,29	-1,61	4,61	6,05	7,00					
2000	0,15	11,69	10,98	11,01						
	1,16	9,37	9,73	10,03						
1999	24,56	16,82	14,89							
	18,25	14,29	13,15							
1998	9,57	10,35								
	10,47	10,68								
1997	11,13									
	10,90									

□ Caisse globale

■ Portefeuille de référence

Le rendement par classe d'actifs

		Rendement en 2006	
		Indice	RRUQ
Obligations canadiennes	MCS Univers	4,06 %	4,08 %
Dettes de pays émergents	JP Morgan EMBI Global Diversified	9,87 %	17,38 %
Actions canadiennes	S&P/TSX COMPOSITE	17,26 %	14,93 %
Actions américaines	S&P 500 (\$ can)	15,73 %	18,15 %
Actions internationales	MSCI EAEO (\$ can)	26,79 %	26,82 %
Actions mondiales	MSCI Mondial (\$ can)	20,59 %	26,49 %
Actions globales petites capitalisations	85 % S&P/CITE EMI World + 15 % S&P/IFCI (\$ can)	24,24 %	9,60 %
Immobilier	IPD (Investment Property Databank)	18,30 %	28,57 %
Fonds de couverture	IPC + 5 %	6,64 %	12,54 %
Placements privés	50 % BMO Nesbitt Burns Small CAP 50 % Russell 2000 (\$ can) (Moyenne mobile de 3 ans)	18,43 %	14,26 %

Frais d'administration et de gestion

Nous reproduisons depuis l'an dernier les coûts totaux d'administration du Régime et de gestion des différents portefeuilles confiés à des firmes d'experts externes. Rappelons que la nature du Régime (multi-employeurs) et la diversité des classes d'actifs du portefeuille (qui en diminuent le risque) ont pour conséquence d'augmenter les frais de gestion.

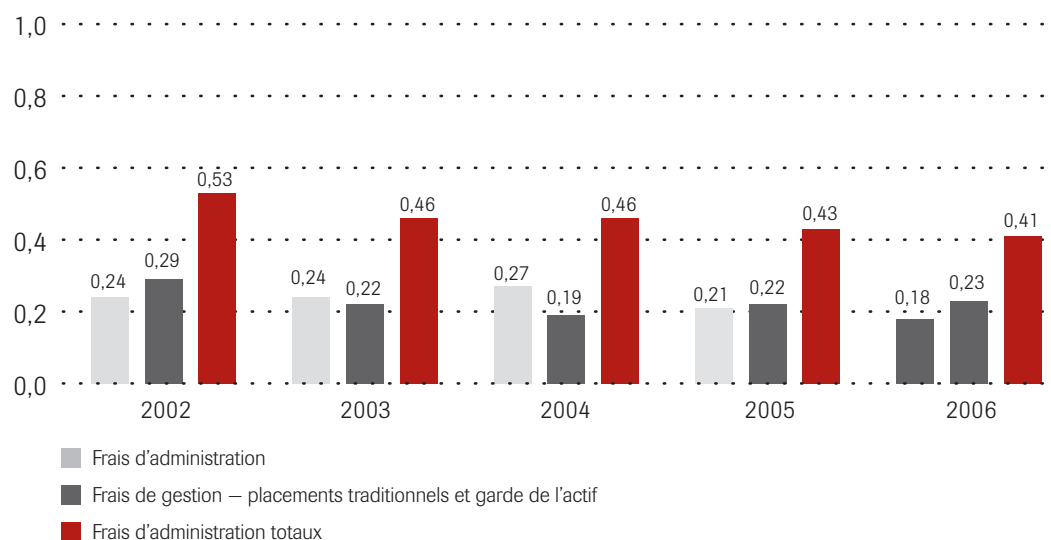
	2002	2003	2004	2005	2006
Frais d'administration	3 037 228	3 476 752	4 480 568	3 958 188	3 962 708
Frais de gestion - placements traditionnels	3 586 654	3 150 100	3 113 772	4 067 277	4 920 087
Frais de gestion - placements alternatifs	n/a	n/a	6 229 017	7 586 927	8 553 192
Frais totaux d'administration et de gestion	6 623 882	6 626 852	13 823 357	15 612 392	17 435 279
Actif net au 31 décembre (en milliers de dollars)	1 257 325	1 464 634	1 647 648	1 876 982	2 167 615
% Frais d'administration sur actif net	0,24 %	0,24 %	0,27 %	0,21 %	0,18 %
% Frais de gestion - placements traditionnels sur actif net	0,29 %	0,22 %	0,19 %	0,22 %	0,23 %
Sous-total	0,53 %	0,46 %	0,46 %	0,43 %	0,41 %
% Frais de gestion - placements alternatifs sur actif net	n/a	n/a	0,38 %	0,40 %	0,39 %
% Frais totaux d'administration et de gestion			0,84 %	0,83 %	0,80 %

Les frais de gestion des placements alternatifs sont largement compensés par les rendements supérieurs obtenus. Pour les trois dernières années, leur plus-value représente environ 52 M\$.

Frais d'administration

(en % de l'actif net total)

(excluant les placements alternatifs)

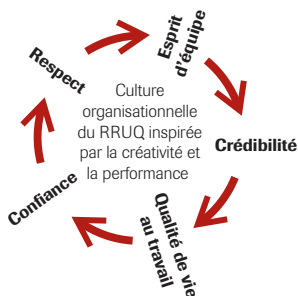


On note que la proportion des frais d'administration (le Secrétariat) diminue constamment depuis l'année 2004. Quant aux frais totaux, on observe aussi une baisse d'année en année en regard de la taille de l'actif.



Rapport de la directrice des services administratifs

« Maintenir un climat sain et offrir des conditions de travail équitables conduit généralement au bien-être des employés. Ces actions augmentent l'efficacité du personnel et par le fait même les services aux clientèles. »



La culture organisationnelle se compose de la somme des valeurs véhiculées dans l'organisation.

Détenir des systèmes informatiques de gestion intégrée à la fine pointe de la technologie, évolutifs et avant-gardistes accroît la garantie de sécurité, la fiabilité des données et la confiance de nos participants, ce qui rehausse la qualité de nos services.

Jérôme Lalonde
Coordonnateur Analyste en informatique

Au cours de l'année 2006, nous avons poursuivi la réalisation des objectifs qui découlent du plan stratégique 2005-2008. Nos actions ont visé principalement à maintenir une relation de confiance et de reconnaissance au sein du Secrétariat et des différentes clientèles et comités.

Valeurs du Secrétariat

L'introduction de cinq valeurs déterminées lors d'une consultation élargie de la direction et entérinées par tous les employés du Secrétariat contribue à camper notre engagement et à maintenir des relations de travail efficaces. Ce geste concret permet le développement d'une culture organisationnelle qui révèle notre identité de gestion.

Les valeurs ont été véhiculées à nos employés dans le quotidien de toutes nos activités. Nous les avons intégrées dans nos documents de référence ainsi que dans nos interventions en gestion des ressources humaines comme le Code de déontologie et les entrevues de sélection de personnel. C'est ainsi qu'il nous sera possible de créer une cohérence quant aux valeurs fondamentales, aux directives et aux règles de comportement qui régissent le Secrétariat. Gagner la confiance de nos partenaires à tous les niveaux stratégiques et opérationnels, cela résume bien l'origine des valeurs implantées.

Plan de continuité des affaires

Dans la foulée des catastrophes de différentes natures qui sont survenues au cours des dernières années, le Secrétariat a voulu se munir d'un plan d'action pour palier à certaines situations d'urgence afin de rencontrer en toutes circonstances les attentes des participants et clientèles. Ce plan a permis d'identifier les personnes responsables, d'inventorier les avoirs et les protections existants, ainsi que d'évaluer les risques potentiels et leur impact. Cette opération s'est effectuée en tenant compte de notre environnement interne et externe afin d'établir des stratégies de relève visant à minimiser les risques d'interruption de nos activités.

Comme le lieu physique où se situent les bureaux du Secrétariat ne constitue pas une menace importante par rapport au risque provenant d'éléments naturels ou de matières dangereuses, nous avons fixé notre attention sur les risques humains et les technologies de l'information.

Technologies de l'information

Nos clientèles doivent composer avec l'évolution des technologies de l'information. Tout va à une telle vitesse qu'il faut continuellement être à l'affût de ce qui naît dans ce domaine. Nous avons instauré une veille systématique orientée vers les technologies émergentes qui deviendront la norme de demain.

Le développement de nos systèmes de gestion et le renouvellement de nos équipements informatiques font en sorte que nous améliorons continuellement notre performance tant au niveau du temps de travail, mais aussi à l'intégrité et la qualité des données servant à l'administration de notre Régime.

De plus, à chaque année, nous révisons notre politique de sécurité informatique en fonction de l'avancée des technologies, des nouvelles acquisitions et du développement de nos services.

Pour conclure, voici les principales réalisations de notre direction qui améliorent notre fonctionnement à plusieurs niveaux :

- élaboration d'une nouvelle image diffusée sur notre site Internet public;
- développement d'un système de gestion de risque en placements;
- intégration d'un calendrier de conservation à notre système de gestion documentaire;
- poursuite de l'optimisation des processus;
- mise en place de plusieurs outils de calcul pour les services des ressources humaines des établissements;
- mise à jour de notre système de paiement des rentes.

Perspectives 2007

Dans la prochaine année, nous continuerons l'intégration des meilleures façons de faire dans la gestion de nos ressources humaines par le biais de la reconnaissance de la créativité et de l'amélioration du processus d'accueil des nouveaux employés.

De plus, nous poursuivrons le renforcement de notre support aux clientèles et comités par la mise à jour de nos outils d'administration et la continuité de l'optimisation des processus d'affaires en utilisant mieux les technologies de l'information.

Julie LeBel, CRHA
Directrice des services administratifs

Rapport de la directrice-conseil à la gouvernance et aux affaires juridiques

Protection des renseignements personnels

Comme prévu, le dossier de la protection des renseignements personnels a été complété en 2006. Après avoir obtenu des opinions juridiques sur le sujet, plusieurs communications ont eu lieu dans le réseau de l'Université du Québec et tous les intervenants sont maintenant sensibilisés à l'importance de cette question. Des mesures ont été mises en place, en collaboration avec les établissements, afin d'assurer à nos participants que toutes les précautions sont prises pour protéger les renseignements personnels les concernant.

Plan de gouverne

Par ailleurs, nous avons développé un plan de gouverne. Ce projet consistait à réunir toute l'information pertinente susceptible d'intéresser les membres du Comité de retraite en regard des obligations qu'ils doivent assumer. On y retrouve, notamment, le plan stratégique, le rapport annuel, la Politique de placement, la dernière évaluation actuarielle, le texte du Règlement du Régime, etc. Les membres apprécient pouvoir se référer facilement à cette documentation.

Formation

Dans le but de toujours mieux répondre aux besoins, nous avons mis sur pied deux journées de formation ainsi qu'un colloque destinés aux membres du Comité de retraite. Avec un taux de satisfaction de 96 % pour chacune des activités, les participants ont exprimé leur grande appréciation et souligné la pertinence des connaissances acquises au bénéfice de l'accomplissement de leur mandat.

À compter de décembre 2007, les régimes de retraite devront avoir mis en place un règlement interne qui fixera, entre autres, les mesures à prendre pour assurer la formation des membres. Avec le plan de formation adopté au printemps 2006, nous sommes fiers de constater que le Régime de retraite de l'Université du Québec présente une longueur d'avance par rapport aux exigences légales.

Sondage de satisfaction

À l'instar des participants, des retraités et des employés du Secrétariat, les membres du Comité de retraite ont répondu à un sondage de satisfaction. Ils ont souligné leur appréciation quant au degré de préparation des réunions. Les membres comprennent très bien les enjeux de l'organisation et ont une excellente opinion en

ce qui a trait à la gouvernance du Régime. Avec un taux de satisfaction de 98 %, nous croyons bien répondre aux attentes; notre défi consiste à maintenir le cap.

Positionnement en matière juridique

En 2006, nous avons établi un positionnement en matière juridique. L'objectif était de permettre au Comité de retraite de prendre toutes les mesures nécessaires, sur le plan légal, menant à des décisions éclairées.

En ce qui concerne les prestations, nous avons constaté que les sources d'information étaient nombreuses et bien documentées. Nous croyons bien faire face à nos obligations relativement aux prestations.

Certaines situations particulières nécessitent de faire appel à des experts qui apportent l'éclairage requis afin de prendre les orientations qui s'imposent. C'est dans cette perspective que nous avons demandé une opinion juridique dans le domaine de la protection des renseignements personnels qui a conduit aux résultats mentionnés précédemment. D'autres questions nécessiteront des interventions du même genre dans le futur, les lois étant évolutives.

Nous nous sommes ensuite penchés sur la question des placements, considérant la taille des actifs du Régime, le degré de connaissance requis dans le domaine et l'importance du droit étranger dans cette sphère d'activité. Les échanges ont amené le Régime à s'adjoindre les services de conseillers juridiques possédant les compétences nécessaires. La firme retenue soutiendra le Comité de retraite en regard des investissements qu'il effectue. Nous nous assurons de la protection des droits du comité et des actifs du Régime, répondant ainsi à la préoccupation que manifestent les participants à cet égard.

Perspectives 2007

Éthique organisationnelle

Le Comité de déontologie a débuté une réflexion en éthique et a identifié une démarche qui a pour but de maintenir un climat organisationnel sain et le plein accomplissement de la mission de l'organisation. Dans le cadre de cet exercice, le Comité de retraite sera appelé à déterminer des valeurs importantes pour lui, soit celles qu'il applique ou vise à appliquer aux décisions qu'il prend.



Assurer la gouvernance en toute transparence signifie que nous devons faire encore plus en matière de formation dans les domaines juridique, de l'éthique et des communications.

Les membres seront invités à être ouverts aux points de vue des autres et à les prendre en considération pour déterminer ensemble les choix qu'ils jugent raisonnables ou acceptables.

Un groupe de travail appuiera le comité afin de rédiger, dans un premier temps, un énoncé de valeurs organisationnelles. Une seconde étape permettra de développer et consolider une culture de l'éthique au sein de l'organisation.

Ces travaux s'inscrivent dans un objectif de saine gouvernance que préconise le Comité de retraite. Ils se poursuivront dans les prochains mois.

Communications

Le règlement interne exigé par la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* doit prévoir les normes relatives aux communications en regard des services rendus aux participants. Or, la Politique de régie d'entreprise indique déjà les moyens mis en place pour répondre aux besoins non seulement des participants, mais également des membres de nos comités et des établissements du réseau de l'Université du Québec.

Malgré les mécanismes déjà en place, nous souhaitons nous doter d'une politique de communication qui établira une position institutionnelle en matière de communication avec la clientèle ou face aux médias. Nous croyons qu'une telle politique constituera un outil de gestion et contribuera à faire connaître encore mieux la valeur du régime de retraite.



Guylaine Lebel, LL.B, D.D.N

Directrice-conseil à la gouvernance et aux affaires juridiques

Rapports des comités

Dans le cadre de leur autoévaluation annuelle, tous les comités ont préparé un rapport pour lequel on reproduit les principales réalisations.

Comité de retraite

Au cours des cinq réunions qu'a tenues le Comité de retraite en 2006, les travaux suivants ont été exécutés :

- À chaque réunion, les membres ont suivi de près l'évolution de la situation financière du régime;
- Le Comité a analysé régulièrement la performance des gestionnaires de portefeuille;
- Il a adopté les états financiers, le budget annuel ainsi que le choix de certains fournisseurs de services;
- Il a également approuvé la mise à jour de la Politique de régie d'entreprise qui expose ses lignes directrices en matière de gouvernance;
- Il a approuvé les modifications requises au Règlement du Régime;
- Il a reçu les rapports d'activités de ses délégués sur lesquels il compte pour s'acquitter de ses obligations légales.

Le Comité de retraite considère qu'il a fait face à toutes ses obligations en 2006.

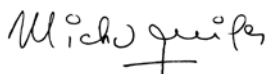
Comité exécutif

Le Comité exécutif a tenu huit réunions pendant l'année 2006. Les travaux du Comité ont porté principalement sur :

- l'approbation et suivi du premier plan d'affaires annuel du Régime;
- l'approbation d'un plan de formation destiné aux membres du Comité de retraite et autres intervenants dans l'administration du Régime;
- l'établissement du programme du colloque 2006;
- la finalisation du dossier de protection des renseignements personnels;
- la mise en place d'un sondage réseau auprès des participants actifs et des retraités sur la satisfaction de la clientèle;
- la recommandation au Comité de retraite quant à la première indexation rétroactive 2005-2006 dans le cadre de la Revue de la situation financière;

- la recommandation au Comité de retraite quant à la décision du dépôt d'une évaluation actuarielle au 31 décembre 2006;
- l'adoption d'un plan de continuité des affaires;
- le positionnement en matière juridique;
- la mise en place d'un plan de gouverne.

Le Comité exécutif a complètement réalisé son mandat pour l'année se terminant le 31 décembre 2006.



Me Michel Quimper

Président du Comité de retraite et du Comité exécutif

Comité de placement

En 2006, le Comité de placement s'est doté d'un nouveau mode de fonctionnement afin d'optimiser le déroulement de ses réunions sur les points d'ordre stratégique qui peuvent avoir un impact considérable sur ses résultats à long terme.

Ainsi, grâce à une équipe hautement qualifiée en placement, le Secrétariat a pris en charge le processus complet de la recherche de gestionnaires. Les membres demeurent constamment informés à chacune des étapes de ce processus et sont en mesure d'y participer activement s'ils le souhaitent.

Le Comité de placement a tenu six réunions pendant l'année 2006 au cours desquelles ses travaux ont majoritairement porté sur :

- recevoir et commenter les différents rapports, notamment l'analyse des résultats, le suivi des gestionnaires et celui de la conformité et du suivi de la Politique de placement;
- approuver la mise à jour du fonctionnement du Comité de placement;
- préparer l'autoévaluation du Comité de placement;
- rencontrer les gestionnaires de portefeuille;
- réviser les structures en obligations et en actions internationales;
- établir les lignes directrices des fonds de couverture;
- revoir la stratégie en placements privés;
- introduire un modèle de gestion de risque;

- amorcer la réflexion sur l'investissement dans le secteur des commodités;
- approuver le processus d'appel d'offres pour un gardien de valeurs en 2007.

Le comité termine l'année 2006 avec la conviction qu'il a pleinement joué son rôle.



René Delsanne

Président du Comité de placement

Comité de vérification

Au cours de l'année 2006, le Comité de vérification, qui a tenu trois réunions, s'est acquitté des travaux suivants :

- Il a recommandé les états financiers 2005 vérifiés au Comité de retraite;
- Il a analysé et discuté des commentaires et recommandations des vérificateurs externes pour 2006 et des mesures prises par la direction en réponse à celles-ci;
- Il a recommandé la nomination des vérificateurs pour l'exercice 2006 au Comité de retraite et a approuvé leur plan de vérification;
- Il a accordé le suivi nécessaire aux recommandations du consultant informatique suite au mandat accordé en 2005;
- Il a discuté avec la direction de l'évaluation des risques;
- Il a rencontré le vérificateur externe en l'absence des membres de la direction;
- Il a examiné et approuvé la politique d'indépendance du vérificateur externe;
- Le comité a approuvé le processus d'appel d'offres pour la vérification externe pour les années 2007 à 2010;
- Il a examiné et approuvé la mise à jour de la charte du comité, les politiques de contrôles internes et les contrôles mis en place par la direction;
- Il a révisé et discuté avec la direction certaines des procédures de contrôle interne;
- Il a reçu le rapport des vérificateurs sur la confirmation des taux de rendement;



Rapports des comités (suite)

- Il a approuvé le processus de vérification des données des établissements et assuré un suivi des résultats, lorsqu'approprié;
- Il a approuvé le formulaire d'autoévaluation de l'employeur en regard de ses obligations déléguées par le Comité de retraite, qui a été rempli par les établissements; il a aussi analysé chaque formulaire et s'est assuré d'un suivi, lorsque nécessaire;
- Il a accepté le texte qui a été inséré au rapport annuel relatif à la responsabilité de la direction quant à l'information financière;
- Le comité a préparé son rapport d'évaluation de son fonctionnement et activités au Comité de retraite.

Le comité est d'avis qu'il a rempli son mandat de façon satisfaisante pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006.



Louise Laflamme, CA
Présidente du Comité de vérification

Comité de déontologie

Le Comité de déontologie a tenu deux réunions en 2006. Aucune irrégularité ou plainte n'a été portée à son attention. Le comité a revu les règles de déontologie dans le cadre de l'examen de la Politique de régie d'entreprise et a proposé des modifications au Comité de retraite à cet égard.

Comme chaque année, il a passé en revue le registre des conflits d'intérêts et antécédents judiciaires. Aucun élément particulier n'a été soulevé.

Deux séances de formation données en 2006 ont été l'occasion de faire une sensibilisation dans le réseau sur les questions de l'éthique et de la déontologie. Si des questions particulières avaient alors été soulevées, le Comité de déontologie les aurait traitées. Le comité agit donc dans un climat de stabilité.



Dany Rondeau
Présidente du Comité de déontologie

Comité de direction du Secrétariat du Régime

Le Comité de direction du Secrétariat du Régime a tenu huit réunions en 2006. Il s'est acquitté de ses obligations à travers, notamment, les dossiers suivants :

- implantation de directives internes;
- préparation du colloque 2006;
- proposition et diffusion d'un programme de formation;
- établissement des valeurs du Secrétariat
- refonte du site Internet;
- préparation des réunions des comités et des documents afférents;
- tenue de sessions de développement s'adressant aux cadres et aux coordonnateurs;
- élaboration du Plan de formation s'adressant aux participants (Info-retraite, cours de préparation à la retraite).

Un formulaire sur le respect des obligations légales et fiscales ainsi qu'un questionnaire portant sur le contrôle interne sont remplis chaque année. Ils permettent au Comité de retraite de s'assurer du respect des lois et règlements et des moyens de contrôle mis en place.

Le Secrétariat veille à la réalisation du plan d'affaires annuel. À cet égard, les résultats du premier plan se terminant le 30 juin 2006 ont démontré un degré d'avancement de 116 % par rapport aux objectifs prévus et une valeur ajoutée de 16 M\$.



Richard Laflamme
Directeur général

États financiers et notes afférentes

Au 31 décembre 2006, avec chiffres correspondants de 2005
(en milliers de dollars)

Responsabilité de la direction relativement à l'information financière

Les états financiers du Régime de retraite de l'Université du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de l'intégrité et de la justesse des données présentées, y compris les nombreux montants devant être nécessairement fondés sur le jugement et sur des estimations. Ces états financiers ont été dressés suivant des conventions comptables conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada. L'information financière présentée dans le rapport annuel est en conformité avec les états financiers.

Des systèmes de contrôle interne et des procédés d'appoint sont maintenus pour fournir l'assurance que les opérations sont autorisées, que l'actif du Régime est préservé et que les registres sont tenus avec exactitude. Ces contrôles comprennent des normes de qualité pour l'engagement et la formation du personnel, une politique de régie d'entreprise, une structure organisationnelle où la répartition des tâches est nettement définie, avec obligation de rendre compte du rendement, ainsi que la communication des politiques et des directives à tous les échelons.

La responsabilité des états financiers incombe au Comité de retraite conformément aux lois et règlements qui le régissent, secondé par le Comité de vérification. Celui-ci se compose de six membres dont deux sont indépendants et qui ne font partie ni des cadres ni du personnel de l'administrateur du Régime. De plus, le comité examine les recommandations que font les vérificateurs externes en vue d'améliorer le contrôle interne, ainsi que leur mise en application par la direction. Dans l'exercice de ses fonctions, le comité rencontre régulièrement la direction et les vérificateurs externes pour décider de la portée et du choix du moment de leurs vérifications respectives, examiner leurs constatations et s'assurer qu'ils s'acquittent bien de leurs responsabilités. Ce comité a révisé les états financiers et les a recommandés pour approbation au Comité de retraite.

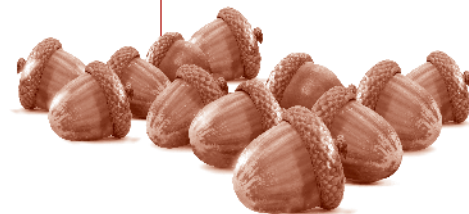
Les vérificateurs externes du Régime, Samson Bélair/Deloitte & Touche, s.e.n.c.r.l. ont effectué une vérification indépendante des états financiers selon les normes de vérification généralement reconnues du Canada. Leur vérification a comporté les sondages et autres procédés qu'ils ont jugés nécessaires pour exprimer leur opinion dans leur rapport à l'administrateur. Les vérificateurs externes ont libre accès au Comité de vérification pour discuter de leur vérification et de leurs constatations quant à l'intégrité de la présentation des renseignements financiers et à la fiabilité des systèmes de contrôle interne.



Richard Laflamme
Le directeur général



Louis Langlois, CFA
Le directeur des placements,
du contrôle et de la comptabilité



Rapport des vérificateurs


Aux membres du Comité de retraite du Régime de retraite de l'Université du Québec

Nous avons vérifié l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations et l'état des obligations relatives aux prestations du Régime de retraite de l'Université du Québec au 31 décembre 2006 ainsi que l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Régime. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance

raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de l'actif net disponible pour le service des prestations et des obligations relatives aux prestations du Régime au 31 décembre 2006 ainsi que de l'évolution de son actif net disponible pour le service des prestations pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.


Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l.

Samson Bélaïr / Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l.
Comptables agréés, Québec, le 30 mars 2007

États financiers et notes afférentes

Au 31 décembre 2006, avec chiffres correspondants de 2005

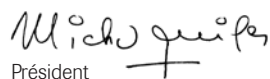
(en milliers de dollars)

Actif net disponible pour le service des prestations

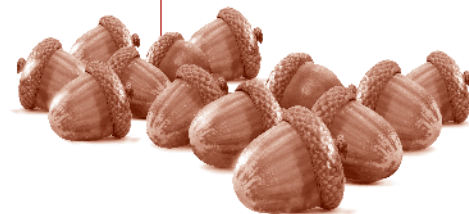
	2006	2005
Actif		
Placements (note 3)		
Effets commerciaux	26 640	53 926
Obligations et fonds d'obligations (note 3a)	546 619	497 077
Actions et fonds d'actions (note 3b)	948 751	766 542
Actifs déposés en contrepartie des contrats à terme (note 3c)	200 848	226 753
Fonds et prêts hypothécaires (note 3d)	54 166	58 961
Placements alternatifs (note 3e)	187 507	144 092
Placements immobiliers (note 3f)	152 546	113 573
Encaisse des fiduciaires et dépôts sur marges	4 624	178
	2 121 701	1 861 102
Créances		
Cotisations à recevoir des membres	3 362	4 040
Cotisations à recevoir des employeurs	3 233	3 873
Revenus de placements à recevoir	7 150	5 285
Transactions sur placements en voie de règlement	31 300	3 611
Autres créances à recevoir	212	601
	45 257	17 410
Actifs relatifs aux opérations de prêts de titres et prises en pension de titres	129 855	118 769
Immobilisations et autres actifs	394	460
Encaisse	3 532	3 794
	133 781	123 023
Total de l'actif	2 300 739	2 001 535
Passif		
Engagements relatifs aux opérations de prêts de titres et pensions sur titres (note 5)	129 855	118 769
Transactions sur placements en voie de règlement	649	3 557
Charges à payer	1 897	1 463
Cotisations à rembourser	723	764
Total du passif	133 124	124 553
Actif net disponible pour le service des prestations	2 167 615	1 876 982

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du Comité de retraite,


Président


Secrétaire



États financiers et notes afférentes (suite)

Au 31 décembre 2006, avec chiffres correspondants de 2005

(en milliers de dollars)

Évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations

	2006	2005
Activités de placements		
Revenus (pertes) de placements (note 4)		
Revenus de placements	89 804	66 866
Gains réalisés sur placements	140 015	57 666
Variation de la juste valeur des placements	44 363	88 052
	274 182	212 584
Gestion des placements et garde des valeurs	(13 473)	(11 654)
Revenus nets de placements	260 709	200 930
Activités d'administration du règlement		
Cotisations (note 6)		
Cotisations des membres	39 240	35 867
Cotisations des employeurs	37 340	33 933
Transferts d'autres régimes	7 335	6 006
	83 915	75 806
Autres revenus	38	40
Revenus	83 953	75 846
Prestations		
Prestations de retraite	(42 343)	(35 981)
Remboursements de cotisations	(4 571)	(4 147)
Transferts à d'autres régimes	(3 152)	(3 356)
	(50 066)	(43 484)
Revenus nets d'administration du règlement	33 887	32 362
Frais d'administration (note 7)	(3 963)	(3 958)
Augmentation totale de l'actif net disponible pour le service des prestations	290 633	229 334
Actif net disponible pour le service des prestations au début de l'exercice	1 876 982	1 647 648
Actif net disponible pour le service des prestations à la fin de l'exercice	2 167 615	1 876 982

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Obligations relatives aux prestations

	2006	2005
Valeur actuarielle des prestations constituées		
Augmentation (diminution) au cours de l'exercice provenant de :		
Modifications des prestations	-	(322)
Modifications des hypothèses actuarielles	13 100	67 690
Intérêts cumulés sur les prestations	106 552	105 310
Prestations constituées	78 734	69 397
Prestations versées	(42 693)	(37 438)
Impact de la hausse des cotisations sur la réserve pour insuffisance de cotisations	-	(5 022)
Perte d'expérience	21 648	26 240
Modification de l'indexation	(13 500)	(13 700)
Augmentation nette de la valeur actuarielle des prestations constituées	163 841	212 155
Valeur actuarielle des prestations constituées au début de l'exercice selon l'indexation prévue au Régime	1 821 358	1 609 203
Valeur actuarielle des prestations constituées à la fin de l'exercice selon l'indexation prévue au Régime	1 985 199	1 821 358
Écart des passifs entre la pleine indexation et l'indexation prévue au Régime (note 10)	27 200	13 700
Valeur actuarielle des prestations constituées à la fin de l'exercice selon la pleine indexation (note 9)	2 012 399	1 835 058

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

1. Description du Régime

La description du Régime de retraite fournie ci-dessous ne constitue qu'un résumé. Les lecteurs devront consulter le texte du règlement du Régime s'ils désirent une information plus complète. Le texte est accessible notamment par l'entremise du site www.ruuq.ca, dans la section « Régime ».

Généralités

Les salariés de l'Université du Québec, de ses établissements et des autres unités désignées dans le règlement du Régime participent à un régime de retraite contributif à prestations déterminées. Ce Régime est administré par un Comité de retraite paritaire composé de membres désignés par les employeurs et les employés des divers organismes participant au Régime ainsi que d'autres membres prévus à la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* du Québec.

Le Régime est enregistré selon la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* du Québec. Le Régime est une fiducie de pension enregistrée au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada* et il est exempté d'impôt.

Politique de capitalisation

Les fonds du Régime proviennent des cotisations et des revenus générés par les placements de façon à constituer les prestations déterminées selon les dispositions du Régime. Les participants et l'Université cotisent selon une base paritaire. Le taux de cotisation est fixé par le Comité de retraite, sur recommandation de l'actuaire (voir note 6).

Prestations au titre des services

Un participant actif a droit à une rente normale de retraite dès qu'il respecte l'un des critères suivants :

a) il a atteint 35 ans de service;

b) il a atteint 55 ans d'âge et a accumulé 32 ans de service;

c) il a atteint l'âge normal de retraite de 65 ans ou l'âge de 60 ans pour les femmes qui participaient au Régime le 1^{er} juin 1975.

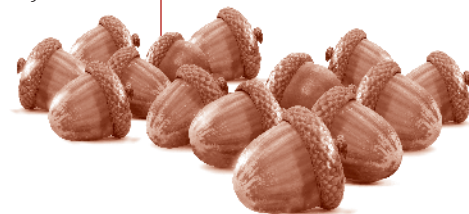
La rente annuelle normale d'un membre est basée sur le traitement moyen du membre pour les cinq (5) années les mieux rémunérées lors de sa participation au Régime. Le montant de la rente est fixé à 2 % de ce traitement moyen par année de participation.

À compter de soixante-cinq (65) ans, la rente annuelle est réduite de 0,7 % du traitement moyen jusqu'à concurrence de la moyenne du maximum des gains admissibles au sens du Régime de rentes du Québec pour les années correspondantes.

Prestations au décès

Au décès d'un membre non retraité ayant moins de dix (10) ans de service, son conjoint ou, à défaut, ses ayants cause reçoivent un montant forfaitaire conformément aux dispositions du Régime.

Au décès d'un membre non retraité ayant dix (10) ans et plus de service ou au décès d'un membre retraité, une rente égale à 50 % de la rente créditée au membre est versée au conjoint survivant. Si le décès survient après la retraite, la rente est de 60 % à moins que le conjoint n'ait renoncé au 10 % supplémentaire au moment de la prise de retraite. Les enfants à charge reçoivent chacun une rente égale à 10 % (maximum de 40 %) ou, en l'absence de conjoint, à 20 % de la rente créditée au membre (maximum de 80 %). En l'absence de conjoint et d'enfants, un montant forfaitaire est versé conformément aux dispositions du Régime.



États financiers et notes afférentes (suite)

Au 31 décembre 2006, avec chiffres correspondants de 2005
(en milliers de dollars)

1. Description du Régime (suite)

Remboursement ou transfert lors d'une cessation d'emploi

À la cessation d'emploi, et ce, conformément aux dispositions du règlement du Régime, un membre peut choisir de se voir accorder une rente différée ou de recevoir un montant forfaitaire correspondant à la valeur de la rente différée et des cotisations excédentaires calculées en vertu de la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* du Québec.

Indexation et réserve pour indexation

Les rentes versées sont indexées annuellement selon l'indice des rentes du Québec.

Certaines dispositions particulières peuvent s'appliquer pour un membre ayant bénéficié d'un transfert de service en provenance d'un autre organisme.

Une clause d'indexation partielle répondant « *a minima* » de la loi s'applique pour les rentes différées.

Pour la participation effectuée après le 31 décembre 2004, les rentes sont indexées annuellement selon l'indice des rentes du Québec, auquel on soustrait 3 %. Le résultat de cette soustraction ne peut toutefois être inférieur à l'unité.

Une réserve pour indexation est constituée et est égale à l'écart entre le passif actuariel calculé à partir d'une hypothèse de pleine indexation, et le passif actuariel calculé à partir d'une hypothèse d'indexation réduite de 3 %, soit celle prévue au Régime. Le montant de cette réserve ne peut excéder l'écart entre la valeur actuarielle net de l'actif du Régime et le passif actuariel calculé selon l'indexation prévue au Régime (voir note 10).

Cette réserve doit servir à verser l'indexation requise pour la participation effectuée après le 31 décembre 2004 afin de faire en sorte que les rentes en cours de paiement soient ajustées selon la formule d'indexation prévue pour la participation effectuée avant le 1^{er} janvier 2005.

2. Principales conventions comptables

Présentation générale

Les états financiers sont basés sur la convention de la continuité de l'exploitation et présentent la situation financière globale du Régime de retraite considéré comme une entité distincte, indépendante de son promoteur et de ses participants. Ils sont préparés en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Placements

Les placements sont présentés à leur juste valeur de la façon suivante :

Les effets commerciaux sont présentés au coût, ce qui correspond à leur juste valeur compte tenu de leurs échéances à court terme.

Les obligations sont évaluées d'après les données obtenues auprès de courtiers ou, à défaut, selon une grille utilisant les taux de rendement du marché.

Les actions sont évaluées selon le cours à la clôture des marchés boursiers.

La juste valeur des unités de fonds communs d'obligations, d'actions, hypothécaires et immobiliers, est déterminée à partir de l'évaluation soumise par chacun des gestionnaires de fonds.

Les prêts hypothécaires sont composés de titres de longue durée dont le taux d'intérêt est ajusté annuellement selon l'indice canadien des prix à la consommation. Compte tenu des taux à court terme appliqués sur ces prêts, leur juste valeur est considérée comme équivalente à leur valeur en capital.

La juste valeur des sociétés en commandite présentée dans les placements alternatifs et immobiliers, des fonds de couverture et du billet subordonné, présentée dans les placements alternatifs, est déterminée à partir de l'évaluation soumise par chacun des gestionnaires et administrateurs de ces placements.

Les contrats à terme n'ont aucune valeur comptable à la date de fin d'exercice puisqu'ils font l'objet d'une réalisation quotidienne. La juste valeur des contrats sur devises est établie en fonction de leur valeur de liquidation à la fin de l'exercice financier.

Les achats et ventes des placements et de contrats sur produits dérivés sont comptabilisés à la date de l'opération de la transaction (la date à laquelle les risques et les avantages importants ont été transférés).

Prises en pension de titres

Les prises en pension de titres représentent des opérations d'investissement à court terme et correspondent aux montants que le Régime recevra à la suite de la récession aux mêmes contreparties, des titres qu'il a reçus en pension, à un prix et à une date prédéterminés. Ces éléments sont comptabilisés sous le poste « *Actif relatif aux opérations de prêts de titres et prises en pension de titres* ». Les revenus d'intérêts relatifs à ces opérations sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Pensions sur titres

Les pensions de titres représentent des opérations de financement à court terme en vertu desquelles le Régime cède des titres qu'il possède et prend simultanément l'engagement de reprendre ces mêmes titres donnés en pension à un prix et à une date prédéterminés. L'obligation de reprendre ces titres est comptabilisée selon le montant exigible dans le poste « *Engagements relatifs aux opérations de prêts de titres et pensions sur titres* ». La charge d'intérêts relative à ces opérations est comptabilisée selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Opérations de prêts de titres

Le Régime prête des titres qu'elle détient à des tiers et reçoit en garantie des titres ou des contreparties en espèces. Dans le cadre des opérations de prêts de titres, un passif est constaté à l'égard des contreparties reçues en espèces de la part des emprunteurs sous le poste « *Engagements relatifs aux opérations de prêts de titres et pensions sur titres* ».

Revenus de placement

Les revenus de dividendes sont constatés à la date ex-dividende. Les intérêts créditeurs sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice à mesure qu'ils sont gagnés. Les revenus de placements comprennent également les gains et pertes réalisés et non réalisés.

Les revenus provenant des fonds communs et des placements alternatifs sont comptabilisés au brut, i.e. que les honoraires de gestion qui sont déduits par les gestionnaires à même les revenus de ces placements, sont présentés dans les états financiers sous la rubrique « *Gestion des placements et garde des valeurs* ».

Conversion de devises étrangères

Les éléments d'actif et de passif en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens selon les taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les éléments de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations sont convertis aux taux de change en vigueur au moment de l'enregistrement des transactions. Les gains ou les pertes résultant des fluctuations dans les taux de change sont reflétés à l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations, au poste des revenus de placements.

Immobilisations

Le mobilier, les équipements et les logiciels informatiques sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur des périodes correspondant à la durée de vie utile de ces biens. Les améliorations locatives sont amorties de façon linéaire sur la durée initiale du bail.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada nécessite l'utilisation d'estimations ainsi que la formulation d'hypothèses qui ont un effet sur les montants des éléments d'actif et de passif présentés, sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels ainsi que sur les postes de revenus et de dépenses s'y rapportant. Par conséquent, les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs fournis pour l'exercice précédent ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.

3a. Obligations et fonds d'obligations

	2006	2005
Obligations et participation du Régime dans des fonds d'obligations canadiennes	568 858	498 359
Participation du Régime dans un fonds d'obligations étrangères	45 808	65 501
	614 666	563 860
Obligations canadiennes présentées dans le poste « <i>Actifs déposés en contrepartie des contrats à terme</i> »	(68 047)	(66 783)
	546 619	497 077

3. Placements

Conformément à la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* du Québec, le Comité de retraite s'est doté d'une politique de placement qui encadre les activités de placement de ses gestionnaires externes.

La politique de placement vise principalement à optimiser, avec un niveau de risque acceptable, les rendements de la caisse de retraite dans le but d'assurer le paiement des prestations actuelles et futures prévues par les dispositions présentes du règlement du Régime.

Dans sa politique de placement, le Comité de retraite a adopté une répartition stratégique à long terme des placements dans plusieurs classes d'actif et dans un grand nombre de pays, laquelle vise à réduire les risques liés à la volatilité des marchés. De plus, la politique de placement permet des déviations tactiques à cette stratégie afin de profiter des mouvements à court terme des marchés.

Pour des raisons d'économie, d'efficacité, de rapidité d'exécution et d'accessibilité à certains marchés, le Comité de retraite peut autoriser l'utilisation de produits dérivés sur des marchés organisés complètement liquides, évalués au marché quotidiennement, afin de reproduire des indices boursiers, obligataires ou monétaires reconnus.

La politique de placement prévoit aussi l'utilisation d'instruments financiers de couverture des monnaies afin de gérer certains risques de devises.

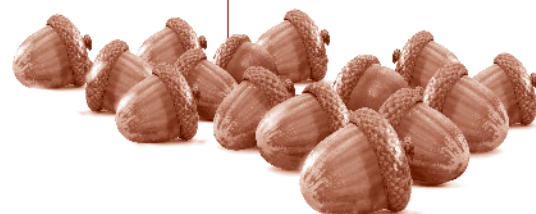
Toujours dans une optique de contrôle du risque en diminuant la volatilité du portefeuille, les fonds de couverture sont utilisés comme élément de diversification qui a comme caractéristique une faible corrélation avec les autres classes d'actif.

Les différents risques de change, de taux d'intérêt, de prix et de crédit sont décrits, lorsque pertinent, dans chacune des catégories d'actifs de la présente note.

3a. Obligations et fonds d'obligations

Tout mouvement des taux d'intérêt de 1 % aurait un effet inverse de 4,22 % (3,98 % en 2005) sur la valeur du portefeuille obligataire.

Le taux d'intérêt courant (revenu du coupon / valeur comptable) sur le portefeuille obligataire canadien est de 4,45 % au 31 décembre 2006 (4,04 % en 2005).



États financiers et notes afférentes (suite)

Au 31 décembre 2006, avec chiffres correspondants de 2005

(en milliers de dollars)

3. Placements (suite)

3a. Obligations et fonds d'obligations (suite)

3a.i) Obligations et participation du Régime dans des fonds d'obligations canadiennes (26,2 % de l'actif net)

	2006		2005			
	Indice universel Scotia Capital	% de la catégorie	Obligations	Fonds d'obligations	Juste valeur	Juste valeur
Fédérales	42,2 %	46,2 %	132 266	130 522	262 788	241 947
Provinciales et garanties	27,4	30,3	109 802	64 423	172 225	121 774
Municipales	1,3	0,3	-	1 974	1 974	2 685
Sociétés	29,1	24,4	-	138 556	138 556	95 559
Encaisse nette	-	(1,2)	-	(6 685)	(6 685)	36 394
	100,0 %	100,0 %	242 068	326 790	568 858	498 359

L'échéance des obligations se détaille ainsi :

Échéance	De 0 à 5 ans		De 6 à 10 ans		11 ans et plus		Total	
	2006	2005	2006	2005	2006	2005	2006	2005
Juste valeur								
Fédérales	123 334	161 280	8 932	9 510	-	-	132 266	170 790
Provinciales et garanties	90 404	56 056	-	-	19 398	25 948	109 802	82 004
	213 738	217 336	8 932	9 510	19 398	25 948	242 068	252 794

Le Régime de retraite de l'Université du Québec détient des participations dans des fonds communs obligataires. L'échéance des portefeuilles correspondant à la participation du Régime dans ces fonds communs se détaille comme suit :

Échéance	De 0 à 5 ans		De 6 à 10 ans		11 ans et plus		Total	
	2006	2005	2006	2005	2006	2005	2006	2005
Juste valeur								
Fédérales	90 858	34 919	14 298	19 838	25 366	16 400	130 522	71 157
Provinciales et garanties	12 905	8 505	15 197	11 369	34 321	19 896	62 423	39 770
Municipales	492	461	764	978	718	1 246	1 974	2 685
Sociétés	51 791	33 342	38 158	31 729	48 607	30 488	138 556	95 559
Encaisse nette	(6 685)	36 394	-	-	-	-	(6 685)	36 394
	149 361	113 621	68 417	63 914	109 012	68 030	326 790	245 565

3a.ii) Participation du Régime dans un fonds d'obligations étrangères (2,1 % de l'actif net) :

	2006		2005	
	% de la catégorie	Juste valeur	Juste valeur	
Amérique latine et Caraïbes :				
Brésil	26,4 %	12 071	13 438	
Venezuela	12,7	5 795	8 372	
Mexique	12,0	5 478	8 208	
Argentine	9,2	4 234	4 369	
Autres pays (9) (5 en 2005)	12,0	5 499	8 071	
Europe :				
Russie	20,5	9 398	13 901	
Autres pays (10) (10 en 2005)	6,8	3 118	814	
Pacifique / Asie :				
Philippines	8,6	3 929	4 846	
Indonésie	5,9	2 716	3 262	
Autres pays (7) (7 en 2005)	6,0	2 773	3 205	
Afrique / Moyen-Orient :				
Turquie	6,8	3 108	7 862	
Autres pays (4) (4 en 2005)	4,2	1 924	1 773	
Encaisse nette	(31,1)	(14 235)	(12 620)	
	100,0 %	45 808	65 501	

3b. Actions et fonds d'actions

La plupart des actions détenues par le Régime sont transigées sur des marchés reconnus et organisés.

	2006	2005
Actions canadiennes	541 172	492 719
Actions et participation du Régime dans des fonds d'actions étrangères	407 579	273 823
	948 751	766 542

3b.i) Actions canadiennes (24,9 % de l'actif net) :

	2006		2005	
	S&P/TSX	% de la catégorie	Juste valeur	Juste valeur
Services financiers	31,9 %	29,0 %	156 960	132 181
Énergie	27,9	19,7	106 749	105 068
Matières premières	16,1	12,8	69 231	61 659
Consommation discrétionnaire	5,2	8,5	46 177	45 797
Services de télécommunications	5,0	7,2	39 005	27 881
Consommation – produit de base	2,6	6,7	36 061	31 106
Produits industriels	5,3	6,4	34 617	30 497
Technologies de l'information	3,7	4,7	25 593	28 740
Autres secteurs	2,3	5,0	26 779	29 790
	100,0 %	100,0 %	541 172	492 719

3b.ii) Actions et participation du Régime dans des fonds d'actions étrangères (18,8 % de l'actif net) :

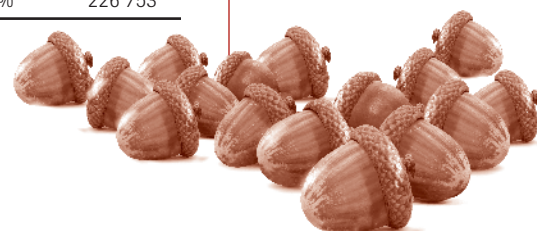
	2006		2005		
	% de la catégorie	Actions	Fonds d'actions	Juste valeur	Juste valeur
Amériques :					
États-Unis	21,5 %	39 617	47 851	87 468	41 631
Autres pays (4) (5 en 2005)	2,9	1 662	10 229	11 891	16 521
Europe :					
Royaume-Uni	17,5	62 551	8 894	71 445	50 074
France	6,7	27 407	-	27 407	19 861
Allemagne	5,4	21 126	1 079	22 205	14 877
Autres pays (15) (10 en 2005)	19,4	76 705	2 197	78 902	57 794
Pacifique / Asie :					
Japon	17,2	58 566	11 595	70 161	53 511
Autres pays (7) (5 en 2005)	9,1	21 879	15 160	37 039	19 554
Afrique / Proche et Moyen-Orient :					
2 pays (0 en 2005)	0,3	69	992	1 061	-
	100,0 %	309 582	97 997	407 579	273 823

3c. Actifs déposés en contrepartie des contrats à terme (9,3 % de l'actif net)

Le Régime de retraite de l'Université du Québec détient, au 31 décembre 2006, des contrats à terme avec un taux d'intérêt implicite CDOR d'une durée de trois mois pour une valeur d'engagement de 201 130 000 \$ (175 529 000 \$ en 2005) sur l'indice S&P 500. En 2005, le régime détenait aussi des contrats à terme avec un taux d'intérêt implicite LIBOR d'une durée de trois mois pour une valeur d'engagement de 48 425 000 \$ sur différents indices mondiaux.

Les actifs déposés en contrepartie de ces contrats à terme sont composés ainsi :

	2006		2005	
	% de la catégorie	Juste valeur	% de la catégorie	Juste valeur
Encaisse et dépôts sur marges	0,0 %	81	10,8 %	24 554
Effets commerciaux	30,3	60 785	30,6	69 424
Obligations canadiennes	33,9	68 047	29,5	66 783
Participation dans un fonds commun regroupant des fonds de couverture	35,8	71 935	29,1	65 992
	100,0 %	200 848	100,0 %	226 753



États financiers et notes afférentes (suite)

Au 31 décembre 2006, avec chiffres correspondants de 2005

(en milliers de dollars)

3. Placements (suite)

3d. Fonds et prêts hypothécaires (2,5 % de l'actif net)

Ce véhicule de placement est utilisé aux fins d'immunisation d'une partie du passif des membres retraités. Les prêts hypothécaires, dont le rendement est indexé à l'inflation, ont été consentis à des coopératives d'habitation qui sont réparties à travers le Québec et l'Ontario. Elles sont subventionnées par le gouvernement du Canada, et les prêts hypothécaires sont garantis par la Société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL).

3e. Placements alternatifs (8,6 % de l'actif net)

Les placements alternatifs sont composés des éléments suivants :

	2006	2005
Fonds regroupant plusieurs fonds utilisant différentes stratégies de placement (fonds de couverture)	107 571	98 003
Billet subordonné	-	13 100
Sociétés en commandite et fonds de placements privés	79 936	32 989
	187 507	144 092

Les sociétés en commandite et les fonds de placements privés composant les placements alternatifs se répartissent ainsi :

	2006			2005		
	Capital engagé	Capital souscrit	Juste valeur	Capital engagé	Capital souscrit	Juste valeur
Sociétés et fonds canadiens	63 135	48 950	50 666	48 135	18 775	15 800
Sociétés et fonds étrangers	91 316	35 776	29 270	47 997	24 674	17 189
	154 451	84 726	79 936	96 132	43 449	32 989

De par leur nature, les placements privés détenus par les sociétés en commandite dans lesquelles le Régime détient une participation ne sont pas transigés sur des marchés organisés, ce qui restreint les mouvements de prix de ces placements.

3f. Placements immobiliers (7,0 % de l'actif net)

Les placements immobiliers sont composés des éléments suivants :

	2006	2005
Fonds immobiliers	143 934	110 775
Société en commandite	8 612	2 798
	152 546	113 573

Placements libellés en devises étrangères

Les placements libellés en devises étrangères se répartissent ainsi, avant et après la répartition des titres détenus indirectement via les fonds communs et les sociétés en commandite :

	2006		2005	
	Détenus directement	Détenus indirectement	Juste valeur totale	
Devises				
Dollar américain	241 416	90 413	331 829	265 656
Euro	101 241	4 110	105 351	73 837
Yen	58 798	24 912	83 710	57 816
Livre sterling	61 369	9 746	71 115	52 758
Autres devises (29) (29 en 2005)	49 076	31 941	81 017	79 727
	511 900	161 122	673 022	529 794

Afin de gérer certains risques de devises, le Régime de retraite de l'Université du Québec détient des contrats sur devises. Au 31 décembre 2006, le Régime s'est engagé à vendre pour 126 000 000 \$ US (110 000 000 \$ US au 31 décembre 2005) en janvier 2007 à des taux de 1,16501 et de 1,16458 (1,16040 au 31 décembre 2005). La juste valeur négative de ces contrats est de 1 313 830 \$ au 31 décembre 2006 (valeur négative de 538 340 \$ au 31 décembre 2005) et est comptabilisée sous la rubrique « *Encaisse des fiduciaires et dépôts sur marges à l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations* ».

Aussi, un gestionnaire d'actions mondiales s'est engagé à vendre en mars 2007, 30 861 000 \$ US à des taux variant de 1,1345 à 1,1539 et 1 838 000 francs suisses à des taux variant de 0,9225 à 0,9626 en vertu de contrats sur devises. La juste valeur négative de ces contrats est de 248 182 \$ et est comptabilisée sous la rubrique « *Actions étrangères* ».

4. Revenus de placements

Les revenus (pertes) provenant des placements se détaillent ainsi :

	Revenus		Gains (pertes) réalisé(e)s		Variation juste valeur		Total	
	2006	2005	2006	2005	2006	2005	2006	2005
Encaisse, effets commerciaux	1 020	535	-	-	24	72	1 044	607
Obligations et fonds d'obligations	25 079	22 233	17 299	6 779	(12 141)	4 139	30 237	33 151
Actions et fonds d'actions	17 799	14 199	122 696	72 603	7 117	50 723	147 612	137 525
Actifs déposés en contrepartie et produits dérivés	27 990	10 791	(32)	(14 953)	8 380	11 893	36 338	7 731
Fonds et prêts hypothécaires	4 061	4 446	58	-	(117)	39	4 002	4 485
Placements alternatifs	7 248	8 882	1 135	-	13 306	(2 575)	21 689	6 307
Placements immobiliers	8 340	5 936	-	-	28 818	24 299	37 158	30 235
Gestion de devises	-	-	(1 014)	7 129	(1 024)	(538)	(2 038)	6 591
Allocation tactique des actifs	-	-	21	(10 689)	-	-	21	(10 689)
Fluctuation des taux de change	(2 129)	(541)	(148)	(3 226)	-	-	(2 277)	(3 767)
Autres revenus de placements	396	385	-	23	-	-	396	408
	89 804	66 866	140 015	57 666	44 363	88 052	274 182	212 584

5. Prêts de titres et pensions sur titres

Les transactions conclues au 31 décembre 2006 et 2005 relativement aux opérations de prêts de titres et pension sur titres se résument comme suit :

	Prêts de titres		Pensions sur titres		Total	
	2006	2005	2006	2005	2006	2005
Prêts de titres et pensions sur titres à la valeur de marché	175 737	136 892	94 803	114 303	270 540	251 195
Contreparties reçues						
Titres à la valeur de marché	146 169	137 456	-	-	146 169	137 456
Espèces	34 692	3 683	95 163	115 086	129 855	118 769

Le Régime a constaté un passif équivalant aux contreparties en espèces totalisant 129 855 000 \$ (118 769 000 \$ en 2005) au poste « *Engagements relatifs aux opérations de prêts de titres et pensions sur titres* ».

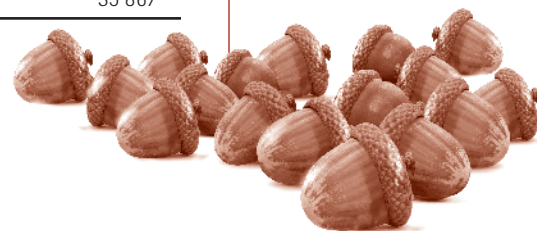
6. Cotisations

En vertu du règlement du Régime, les participants et l'Université cotisent selon une base paritaire. Le taux de cotisation fixé par le Comité de retraite pour 2005 était de 9,083 % à compter du 1er janvier et de 10,4 % à compter du 1er juillet. Ce taux a aussi été de 10,4 % pour l'exercice 2006.

Ce taux, appliqué au traitement du participant dont on déduit 25 % pour la partie qui est inférieure au maximum des gains admissibles au sens du Régime de rentes du Québec, détermine la cotisation de chacune des parties.

Les cotisations se détaillent ainsi :

	2006	2005
Membres		
Cotisations de l'année courante	37 058	33 625
Ajustements d'années antérieures	167	183
Rachats d'années de service	1 902	1 971
Cotisations additionnelles	113	88
	39 240	35 867



États financiers et notes afférentes (suite)

Au 31 décembre 2006, avec chiffres correspondants de 2005

(en milliers de dollars)

6. Cotisations (suite)

	2006	2005
Employeurs		
Cotisations de l'année courante	37 058	33 625
Ajustements d'années antérieures	181	171
Rachats d'années de service	101	137
	37 340	33 933

7. Frais d'administration

Les frais d'administration se détaillent ainsi :

	Placements		Administration du règlement		Administration générale		Total	
	2006	2005	2006	2005	2006	2005	2006	2005
Salaires, avantages sociaux et formation	390	353	1 102	1 104	963	983	2 455	2 440
Déplacements et réunions	72	85	21	26	106	107	199	218
Dépenses d'opération	75	69	413	384	222	207	710	660
Frais externes	80	53	196	278	124	109	400	440
Autres dépenses	24	25	106	104	69	71	199	200
	641	585	1 838	1 896	1 484	1 477	3 963	3 958

8. Obligations relatives aux prestations

Le cabinet d'actuaire Morneau Sobeco a établi la valeur actuarielle des prestations constituées au 31 décembre 2006 sur la base d'une évaluation actuarielle à cette date, contrairement à la valeur des prestations constituées au 31 décembre 2005 qui avait été établie sur la base de la revue de la situation financière à cette date, telle que prévue à la section 23 du règlement du Régime.

La valeur actuarielle des prestations constituées a été déterminée au moyen de la méthode de projection des prestations pour les services accumulés jusqu'à maintenant. Les écarts entre les résultats obtenus selon la méthode précitée et ceux obtenus selon la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service (méthode requise en vertu du chapitre 4100 des normes de l'Institut Canadien des Comptables Agréés) sont non significatifs.

Les hypothèses utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des prestations constituées tiennent compte des prévisions concernant la situation du marché à long terme. Les hypothèses actuarielles à long terme les plus importantes utilisées pour l'évaluation sont les suivantes :

	2006	2005
Rendement de l'actif	7,00 %	7,25 %
Frais d'administration et frais directs de gestion	0,50 %	0,50 %
Augmentation des échelles salariales	3,00 %	3,50 %
Pleine indexation des rentes	2,50 %	3,00 %
Indexation des rentes prévue au Régime	0,30 %	0,60 %

En plus de l'augmentation des échelles, les augmentations salariales considérées dans l'évaluation tiennent compte de la progression dans l'échelle en fonction de l'âge atteint.

Toutefois, afin de refléter l'effet de la situation économique actuelle, d'autres hypothèses ont été utilisées :

	Au 31 décembre 2006 Pour les années				Au 31 décembre 2005 Pour les années			
	2007	2008	2009 et suivantes	2010 et suivantes	2006	2007	2008	2009 et suivantes
Augmentation de salaires en plus de l'échelle de salaires	2,00 %	2,00 %	2,50 %	3,00 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %	3,50 %
Pleine indexation des rentes	2,10 %	2,00 %	2,00 %	2,50 %	2,30 %	2,00 %	2,00 %	3,00 %
Indexation des rentes prévue au Régime	0,00 %	0,10 %	0,10 %	0,30 %	0,00 %	0,10 %	0,10 %	0,60 %
Rendement de l'actif	5,50 %	5,50 %	5,50 %	7,00 %	6,25 %	6,25 %	6,25 %	7,25 %

Au 31 décembre 2005, la valeur actuarielle de l'actif net disponible pour le service des prestations a été déterminée de manière à tenir compte des tendances à long terme du marché (en conformité avec les hypothèses sous-jacentes à l'évaluation des prestations constituées). La revue de la situation financière à cette date était basée sur la juste valeur des éléments d'actif, modifiée pour tenir compte d'une partie de la différence entre le rendement réel (i.e. net de l'inflation et des augmentations de salaire) effectif et le rendement réel selon les hypothèses actuarielles. La différence précitée était graduellement portée aux éléments d'actif au taux annuel de 20 % et le solde de 80 % est porté en réserve. La partie non prise en compte de la juste valeur était de 44 741 000 \$ au 31 décembre 2005.

Depuis le 31 décembre 2006, le « *Règlement sur la soustraction de certains régimes de retraite à l'application de dispositions* » de la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* ne permet plus de modifier l'actif net basé sur l'écart de rendement. Ainsi, c'est l'actif net disponible qui est utilisé comme valeur actuarielle de l'actif net disponible pour le service des prestations. Cette valeur actuarielle de l'actif net disponible pour le service des prestations sans la modification à la loi aurait été inférieure de 151,3 millions de dollars au 31 décembre 2006.

9. Capitalisation

Les résultats de l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2006 et de la revue de la situation financière au 31 décembre 2005, tel que prévu à la section 23 du règlement du Régime, ont été effectués par Morneau Sobeco et se résument ainsi :

	2006	2005
Actif net disponible pour le service des prestations	2 167 615	1 876 982
Modification de l'actif net basée sur l'écart de rendement (note 8)	-	(44 741)
Valeur actuarielle de l'actif net disponible pour le service des prestations	2 167 615	1 832 241
Valeur actuarielle des prestations constituées selon la pleine indexation	2 012 399	1 835 058
Surplus (déficit) de la valeur actuarielle de l'actif net par rapport à la valeur actuarielle des prestations constituées selon la pleine indexation	155 216	(2 817)
Taux de capitalisation selon la pleine indexation	107,7 %	99,8 %

10. Réserve pour indexation

L'évolution de la réserve pour indexation s'établit de la façon suivante :

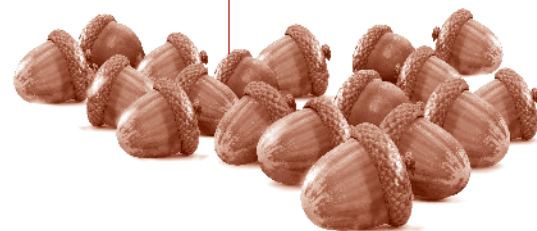
	2006	2005
Constitution de la réserve pour indexation au cours de l'exercice	13 500	13 700
Variation du surplus (déficit) de la valeur actuarielle de l'actif net par rapport à la valeur actuarielle des prestations constituées selon la pleine indexation, et ce jusqu'au maximum permis	2 817	(2 817)
Augmentation nette de la réserve pour indexation	16 317	10 883
Réserve pour indexation au début de l'exercice	10 883	-
Réserve pour indexation à la fin de l'exercice	27 200	10 883

11. Engagements

Le Régime de retraite de l'Université du Québec loue ses bureaux en vertu d'un bail qui doit venir à échéance le 30 novembre 2014.

Les loyers futurs de base comprennent les paiements suivants :

2007	215
2008	215
2009	215
2010	221
2011	221
2012 et suivantes	646
Total	1 733



Fédération des retraités de l'Université du Québec

Association du personnel retraité de l'Université du Québec à Montréal (APRÈS l'UQAM)

Thérèse Leduc, présidente
176, rue Denonville
Laval (Québec) H7W 2M9
Téléphone : 450-686-8211
Courriel : t.r.leduc@sympatico.ca

Association des personnes retraitées de la Télé-université (APRTU)

Céline Lebel, présidente
670, avenue de l'Alverne, app. 2
Québec (Québec) G1R 2L8
Téléphone : 418-527-3871
Courriel : celilebe@globetrotter.net

Association des professeures et professeurs retraités de l'Université du Québec à Montréal (APR-UQAM)

Philippe Barbaud, président
4, rue Souart
Laval (Québec) H7J 1C4
Téléphone : 450-666-0464
Courriel : president@apr-uqam.org

Association des professeurs retraités de l'Université du Québec à Trois-Rivières (APR-UQTR)

Paul Gagné, président
230, rue Jonette
Saint-Étienne-des-Grès
(Québec) G0X 2P0
Téléphone : 819-535-1363
Courriel : paul_gagne@hotmail.com

Association des professeurs retraités de l'École nationale d'administration publique (ARENAP)

Claude Angers, président
5432, rue Nicolas-Giroux
Québec (Québec) G1H 6T5
Téléphone : 418-627-1707
Courriel : clangers@videotron.ca

Association des retraités de l'Université du Québec à Chicoutimi (ARUQAC)

Dianne Chrétien, présidente
242, rue Comtois
Chicoutimi (Québec) G7G 3Y2
Téléphone : 418-549-7124
Courriel : adelaide@videotron.ca

Association des retraités de l'Université du Québec à Rimouski (ARUQAR)

Gaston Dumont, président
300, allée des Ursulines, E-308,
Rimouski (Québec) G5L 3A1
Téléphone : 418-724-9201
Courriel : dumont.gaston@cgocable.ca

Association des retraités de l'Université du Québec en Abitibi- Témiscamingue (ARUQAT)

Jean Turgeon, président
1051, Sabin-Thibault,
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 5L3
Téléphone : 819-764-4215
Courriel : jean.turgeon@uqat.ca

Association des retraités de l'Université du Québec en Outaouais (ARUQO)

Yves Asselin, président
45, rue Paul-Verlaine
Gatineau (Québec) J9J 2P4
Téléphone : 819-770-3910
Courriel : yves.asselin@uqo.ca

Association des retraités de l'Université du Québec (siège social) (ARUQSS)

Pierre Dionne, président
1457, rue de Nerval
Québec (Québec) G2G 1R6
Téléphone : 418-871-4036
Courriel : pierre_dionne@uquebec.ca

Association des retraités de l'Université du Québec à Trois-Rivières (ARUQTR)

Jacques Massé, président
7220, rue Bayard
Trois-Rivières (Québec) G8Y 2E5
Téléphone : 819-372-5330
Courriel : jacques.masse@uqtr.ca

Liste des personnes **retraitées** en 2006

Cette section a été retirée volontairement de la présente version électronique par respect des renseignements personnels qu'elle contenait.



Membres des comités

(au 31 décembre 2006)

Les membres du Comité de retraite

Eugène Arsenault	UQ
Marcel Belleau	Désigné par les participants non actifs et les bénéficiaires
Daniel Bénéteau	UQAR
Luc Bergeron	UQAT
Michel Bourassa	Désigné par l'Assemblée des gouverneurs
Andrée Castonguay	UQAC
Martin Côté	UQAC
Pierre Coulombe	Désigné par l'Assemblée des gouverneurs
René Delsanne	Désigné par les participants actifs
René Garneau	UQTR
Jacques Giroux	UQAT
Monique Goyette	UQAM
John R. Hodgson	ENAP
Louise Laflamme	ENAP
Jean Lavoie	INRS
Michel Lizée	UQAM
Pierre-Paul Mercier	INRS
Marie Hélène Noisieux	Désignée par les participants actifs, sans droit de vote
Marc Papillon	UQTR
Marc Philibert	UQAR
Gilles Picard	ETS
Paul Préseault	UQO
Michel Quimper	UQ
Antoine Shaneen	UQO
Normand Trudel	ETS
Michel Turcotte	Membre indépendant désigné par le Comité de retraite
Florent Vignola	Désigné par les participants non actifs et les bénéficiaires, sans droit de vote

Les membres du Comité de déontologie

Marcel Belleau, membre du Comité de retraite
Marie-France Gagnier, UQTR
Pierre-Paul Mercier, membre du Comité de retraite
Dany Rondeau, UQAR
Allison Marchildon, ENAP

Les membres du Comité exécutif

Martin Côté
Monique Goyette
Michel Lizée
Marc Philibert
Gilles Picard
Michel Quimper

Les membres du Comité de placement

Daniel Bénéteau
René Delsanne
Jacques Giroux
Reynald Harpin, membre externe
Jean Lavoie
Michel Lizée
Paul Préseault

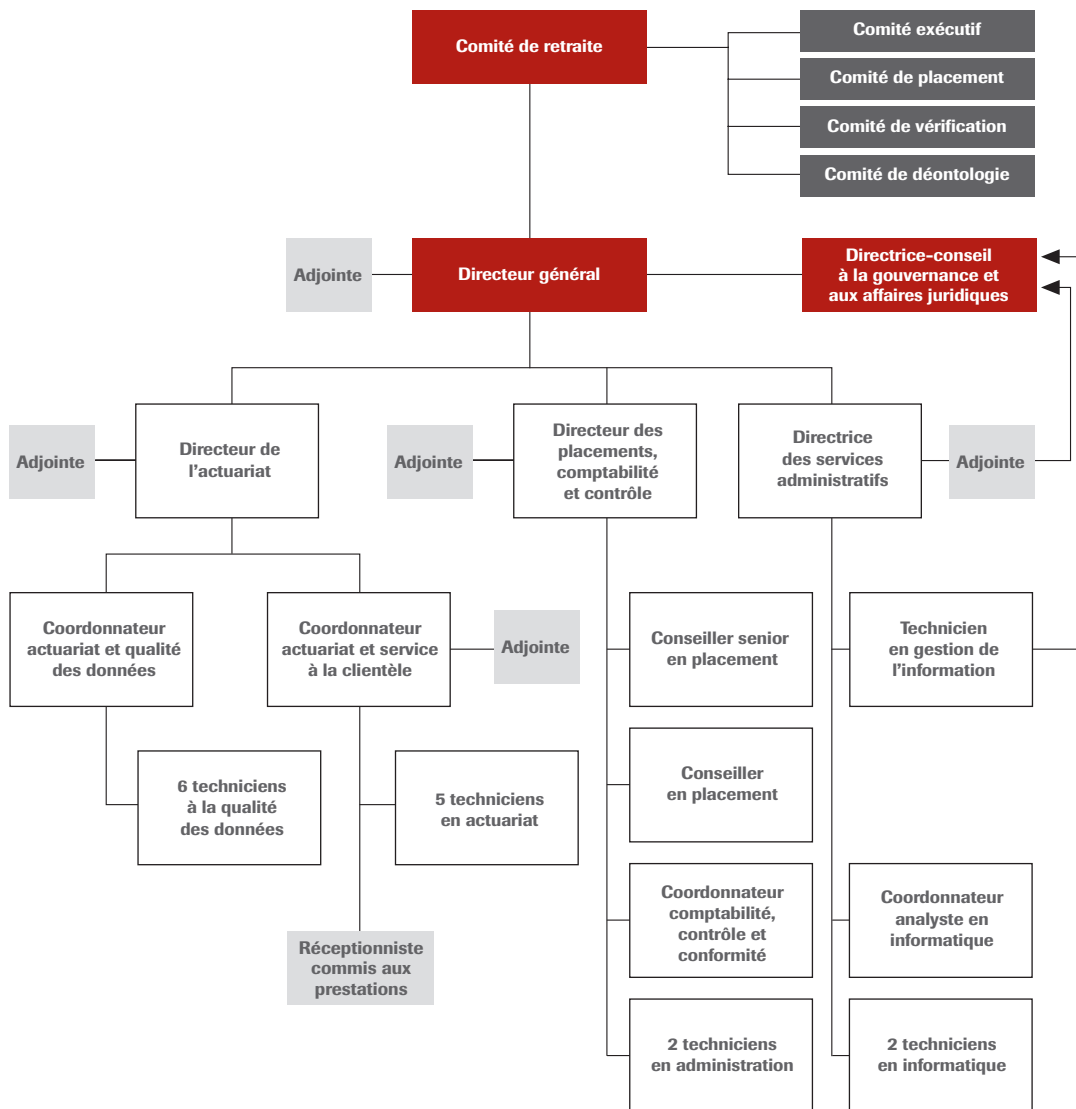
Les membres du Comité de vérification

Eugène Arsenault
Michel Bélanger, membre externe
Luc Bergeron
Jacques Dumont, membre externe
Louise Laflamme
Marie-Hélène Noisieux

Les membres du Comité des usagers

Romaine April	ENAP
Ginette Belleau	INRS
Madeleine Belzile	UQAR
Lucie Blanchet	RRUQ
Angèle Bouchard	UQAT
Michèle Breton	TÉLUQ, composante de l'UQAM
Sylvie Brouillette	Musée québécois de culture populaire
Johanne Coulombe	ENAP
Lucie Dubé	UQTR
Johanne Lareau	UQAM
Line L'Espérance	UQO
Joanne Morneau	ETS
Jacinthe Normand	UQ
Danièle Parent	UQAC

Organigramme du Régime de retraite de l'Université du Québec et des comités



Direction du Secrétariat



Louis Langlois

*Directeur des placements,
du contrôle et de la
comptabilité*

Michel Montour

Directeur de l'actuariat

Julie LeBel

*Directrice des
services administratifs*

Richard Laflamme

Directeur général

Guylaine Lebel

*Directrice-conseil à la
gouvernance et aux
affaires juridiques*

Les principaux conseillers externes

Actuaires	Morneau Sobeco	Montréal
Banque	Banque nationale du Canada	Québec
Conseillers juridiques	Ogilvy Renault Fasken Martineau Stikeman Elliot	Québec Montréal Montréal
Gardien des valeurs	Fiducie Desjardins Fiducie State Street	Montréal Montréal et Boston, MA

Les gestionnaires de portefeuilles

Actions canadiennes	Montrusco Bolton Foyston Gordon & Payne Letko Brosseau & associés	Montréal Toronto Montréal
Obligations canadiennes	Addenda Capital Inc. Gestion de placements TD Inc. PIMCO	Montréal Montréal Newport Beach, CA
Dettes de marchés émergents	Ashmore Investment Management	Londres
Fonds de dettes immobilières	CDP Capital	Montréal
Fonds immobiliers	Bentall Investment Management CDP Capital Maestro, gestionnaires de capitaux immobiliers	Vancouver Montréal Montréal
Prêts hypothécaires indexés	Bona Vista Asset Management Limited First National Financial Corporation	Toronto Toronto
Actions mondiales à petites capitalisations	Brandes Investments Partners	San Diego, CA
Actions mondiales toutes capitalisations	Alliance Bernstein	Londres
Actions internationales: (non nord-américaines)	The Boston Company	Boston, MA
Actions synthétiques S&P 500	Northwater Capital Management Inc.	Toronto
Placements privés	Axa - Private Equity CDP Capital EdgeStone Capital Partners Genechem Therapeutics Management Novacap Partenaire financier Penfund Mezzanine Financing Schroder Ventures Trencap, s.e.c. Wilton Asset Management Woodside Fund	Paris Montréal Toronto Montréal Montréal Toronto Montréal Montréal Montréal Boston, MA San Francisco, CA
Fonds de couverture	HR Stratégies Inc. Innocap Inc. Private Advisors	Montréal Montréal Richmond, VA

Assemblées annuelles

Calendrier Mai - Juin 2007

Lundi 28 mai 2007

9 h à 11 h
UQO

283, Alexandre-Taché
Gatineau
Salle F-0129
Pavillon Alexandre-Taché

15 h à 17 h
UQAT

445, boulevard Université
Rouyn-Noranda
Salle C-200, Auditorium

Mardi 29 mai 2007

9 h à 11 h
UQAC

555, boulevard de l'Université
Chicoutimi
Salle P0-5000

14 h 30 à 16 h 30
UQAR

300, Allée des Ursulines
Rimouski
Salle E-303

Mercredi 30 mai 2007

9 h à 11 h
INRS Campus IAF

531, boulevard des Prairies
Laval
Salle Pasteur

14 h 30 à 16 h 30
ETS

1100, rue Notre-Dame Est
Montréal
Salle A-1170

Mardi 5 juin 2007

9 h à 11 h
Québec (pour UQ, TÉLUQ de l'UQAM, ENAP, INRS, UQAR Campus Lévis et RRUQ)

ENAP
555, boulevard Charest Est
Québec
Amphithéâtre

14 h 30 à 16 h 30
UQTR

3351, boulevard des Forges
Trois-Rivières
Salle 4020, Pavillon Ringuet

Mercredi 6 juin 2007

9 h à 11 h
UQAM

405, Sainte-Catherine Est
Montréal
Salle Marie-Gérin-Lajoie, JM-400

Saviez-vous que...

À l'aide du total des cotisations versées, nous avons pu établir qu'en moyenne, chaque participant a versé 36 395 \$ à la caisse et que ce montant avec intérêts représente aujourd'hui 80 100 \$. Avec cette somme, la valeur de la rente accumulée s'élève à environ 163 000 \$. Quel investissement!

Dans le cas d'un retraité, la valeur moyenne de sa rente en 2006 dépassait les 640 000 \$.





Notre promesse, mieux garantir votre avenir

Régime de retraite de l'Université du Québec
2600, boulevard Laurier, 6^e étage, bureau 600
Québec (Québec) Canada G1V 4W1

Téléphone **418.654.3850**
Sans frais **1.888.236.3677**
Télécopieur **418.654.3854**
Site Internet **www.rruq.ca**

